

DANS LE NUMERO :

- **Loi sur le séjour des étrangers.-- Textes approuvés sur les S.A.E.-- Ressources du Soudan.-- Rapport du Conseil Economique de l'O.N.U.-- Les réparations allemandes.**

LA REVUE D'ÉGYPTTE

XXème ANNEE, No. 756
SAMEDI 8 FEVRIER 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE NOUVEAU BUDGET DE L'ÉTAT : par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTTE ET A L'ÉTRANGER	6
CONDITIONS DE PLACEMENT DES CAPITAUX EGYPTIENS DANS L'AGRI- CULTURE SOUDANAISE	7
PROPOSITION DE LOI SUR LES SOCIETES ANONYMES	8
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	9
LETTRE DE PALESTINE	12
LA PAGE ITALIENNE	13
LES PROBLEMES ECONOMIQUES DE L'EUROPE D'APRES-GUERRE	14
COMMENT SERONT REGLEES LES REPARATIONS ALLEMANDES	17
TEXTE INTEGRAL DE LA LOI No. 49. SUR LES PASSEPORTS ET LE SEJOUR DES ÉTRANGERS EN EGYPTTE	18
NOTRE BOURSE IMMOBILIERE	19
MOUVEMENT MARITIME	21
LA SEMAINE COTONNIERE	22
CES DAMES DE LA CORBEILLE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LE MARCHÉ DE L'OR — LES BOURSES ÉTRANGERES	26
LES MARCHES DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

L'oignon égyptien deshydraté

CONSERVE TOUTE SA SAVEUR
ET TOUTES SES VITAMINES

*Il s'impose rapidement sur le marché local
aussi bien que sur les marchés étrangers*

Produit de la

"DRYCO"

**Dehydration Company
of Egypt S.A.E.**

BANQUE MISR

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2
Fondée en 1920.

CAPITAL L.E. 1.000.000

Siège social: LE CAIRE — 151. Rue Emad El Dine.
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul.

Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne
Service de Coffres-Forts Privés

AGENCES EN EGYPTE:

Le Caire:	Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
Alexandrie:	Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
Tanta:	Chebin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra:	
Mansoura:	Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:	
Béni-Souef:	Beba, Chounet Boch, El Fachn.
Minia:	Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
Assiout:	Deirout, El-Kaoussia, Abou-Tig, Man- falout, Tima.
Sohag:	Nag Hamadi, Tahta, Guerga, El Ba- liana.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du Décret Khédivial du 25 Juin 1898

Siège Social: LE CAIRE

Capital Lstg. 3.000.000
Réserves Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN EGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 bureaux), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiout), Assiout, Assouan, Benha, Beni-Souef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiout), Edfou (Sous-Agence de Louxor), Esneh (Sous-Agence de Louxor), Rashn (Sous-Agence de Beni-Souef), Fayoum, Héliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Louxor, Maghagha (Sous-Agence de Beni-Souef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiout), Mehalla Kébir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdourman, Port-Soudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Soudan), Wadi Medani.

AGENCE DE LONDRES:

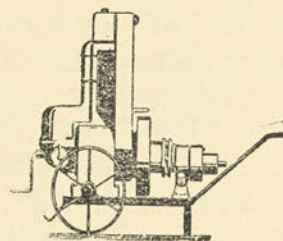
6 et 7, King William Street, E.C. 4

THUILOT-VINCENT

Maison fondée en 1919

7, Rue El Fadl, Le Caire — Tél. 54782

BRANCHE INDUSTRIELLE



Agence Générale pour l'Egypte

BERNARD-MOTEURS

SURESNES

Moteurs et groupes moto-pompes fonctionnant à l'essence, au pétrole et à l'huile lourde. Groupes électrogènes
Matériel RICHIER pour les travaux d'entreprise.
R.C. 7628

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE NOUVEAU BUDGET DE L'ÉTAT

Le budget que vient de déposer sur le bureau de la Chambre S.E. Ibrahim Abdel Hadi pacha, ministre des Finances, est un budget orthodoxe, en ce sens qu'il ne s'écarte pas de l'orthodoxie financière, qu'il est équilibré par des ressources normales et que les estimations budgétaires tant pour les dépenses que pour les recettes reposent sur des données précises.

Il nous faut souligner, en premier lieu, que le budget ne comporte pas de nouvelles taxes directes. C'est là un bon point. Car l'on a été habitué jusqu'ici à de désagréables surprises toutes les fois qu'un nouveau projet budgétaire était présenté au Parlement. L'après-guerre est une période de rajustement. Il serait dangereux que durant cette période le contribuable, qui ne sait ce que lui réserve l'avenir, soit accablé d'impôts. Une telle politique aurait eu pour effet d'amener la liquidation d'affaires saines, qui auraient pu prospérer et constituer ainsi une source de travail et de richesse au pays.

D'ailleurs, dans le domaine de l'impôt direct, l'Égypte est allée trop vite, si vite que le département fiscal est incapable de faire rentrer les sommes énormes dues au Fisc. Ces sommes sont estimées à plusieurs dizaines de millions de livres.

Dans le nouveau budget, le ministre des Finances affirme qu'il pourra faire rentrer 2.500.000 livres d'impôts arriérés. Une telle estimation est à notre sens fort optimiste, à moins que les services des impôts ne fassent preuve d'une énergie et d'un savoir faire qui leur a manqué jusqu'ici. Car, comme chacun le sait, ils se sont simplement attaqués aux sociétés anonymes, aux grands commerçants et industriels et à quelques petites boutiques, sans tenir compte de la majorité des négociants de l'intérieur qui ont réalisé de véritables fortunes sans s'acquitter de leurs devoirs fiscaux. C'est dans ce domaine que l'activité des inspecteurs du Fisc doit se déployer, si les estimations ministérielles doivent devenir de tangibles réalités.

Signalons, d'autre part, que le nouveau budget n'a porté aucune modification à l'impôt sur les bénéfices exceptionnels. Dans tous les pays du monde, on réclame — et on obtient — une diminution des charges spéciales imposées durant la guerre. Il aurait été logique que cette politique fut suivie en Égypte, d'autant plus que ce pays a besoin de remanier tout son système économique en vue de faire face à la concurrence mondiale. Mais le souci d'équilibrer le budget a empêché notre Grand Argentier de réduire ou de supprimer l'impôt sur les bénéfices exceptionnels. Les prédécesseurs d'Ibrahim Abdel Hadi pacha avaient promis la suppression de cette lourde charge fiscale pour l'année 1948. On serait heureux de savoir si cette promesse tient toujours. Car, malheureusement, le ministère des Finances n'a pas de politique suivie. Chaque ministre démolit ce que son prédécesseur a construit.

Le budget prévoit une majoration des rentrées douanières de l'ordre de 5.350.000 livres. Cette majoration, déclare la note sur le budget soumise au Parlement, est prévue du fait que le gouvernement a décidé d'encourager les importations, que les sources d'approvisionnement seront mieux en mesure de faire face aux besoins de l'Égypte et que les difficultés

auxquelles doit faire face présentement le transport maritime seront sensiblement réduites. L'impôt indirect constitué par les droits douaniers est une prime à la vie chère. Comme on le sait, l'importateur majore les prix de coût des frais et des droits. Toutes les marchandises importées subiront donc le poids de taxes douanières élevées.

Le ministre des Finances ne pouvait cependant équilibrer son budget sans ces ressources. N'ayant pas voulu majorer l'impôt direct, il a dû se tourner vers les recettes douanières. Malheureusement, le budget égyptien continue à subir les charges d'un fonctionnarisme démesurément gonflé. De l'avis de plusieurs experts, les services gouvernementaux auraient pu s'acquitter de leur tâche avec la moitié du nombre actuel de fonctionnaires. Aucun gouvernement n'a pu jusqu'ici résoudre le problème du fonctionnarisme. Les employés de l'État, dont le cadre va être encore amélioré, absorbent plus du tiers des recettes budgétaires. Ainsi l'État ne peut ni réduire les charges fiscales, ni consacrer le plus clair de ses ressources aux travaux utiles et productifs. Mais il faut croire que le fonctionnarisme est un mal international, puisque tous les pays s'en plaignent.

Le nouveau budget prévoit six millions de livres, à prélever sur la Réserve, pour les travaux du plan quinquennal. L'an dernier une somme similaire fut votée, mais une partie relativement infime fut dépensée. Il est à espérer que cette année, le gouvernement sera en mesure de mettre en chantier tous les travaux prévus par la seconde tranche du plan quinquennal, car l'économie égyptienne a non seulement besoin du coup de fouet que laisse espérer ce plan, mais la main-d'œuvre qui chôme doit être employée à des travaux utiles qui rapporteront au pays de multiples dividendes.

Le budget prévoit les dépenses suivantes au titre des travaux neufs:

	L.E.
Irrigation	4.380.000
Hygiène	2.500.000
Agriculture	1.285.000
Défense Nationale	1.362.000
Instruction Publique	558.000
Chemins de fer, télégraphes et téléphones	2.000.000
Constructions nouvelles	1.478.000
Ponts et chaussées	1.367.000
Commerce et Industrie	741.000
Mécanique et électricité	420.000
Tanzim	270.000
Ports et Phares	310.000

Si tous ces projets — en dehors de l'électrification du réservoir d'Assouan — étaient menés à bonne fin, la crise de chômage qui menace le pays serait rapidement résorbée.

Naturellement, on ne saurait compter sur le gouvernement seul pour procurer du travail à tous ceux qui sont obligés de se croiser les bras. L'initiative privée doit y contribuer pour une large part. Mais l'initiative privée ne saurait se développer que si le gouvernement l'encourage et évite, par une législation inopportune, de porter entrave à ses initiatives.

Mais c'est là une autre histoire...

CHARLES ARCACHE

ACTUALITE

ECONOMIE...

LE COTON

Malgré l'amélioration des prix sur le marché américain du coton, les prix du coton égyptien à Alexandrie sont en baisse. Pour le "Karnak" la baisse a atteint 10 talaris et pour l'"Achmouni" 5 talaris sur les prix maxima de cette saison. Le prix du "Karnak" est actuellement à peu près égal à celui fixé par le gouvernement. La demande d'achat est très faible.

Une délégation des commerçants en coton de Mansourah, de Mehalla el Kobra et de Zagazig a été reçue par S.E. Ibrahim Abdel Hadi pacha, ministre des Finances. Certaines questions relatives à la baisse des prix du coton furent examinées au cours de l'entretien. La délégation demanda par ailleurs que le gouvernement annonce qu'il prendra consignation du coton à partir de mars sans réduction de frais, à l'instar des années précédentes.

On annonce de Londres que le ministère du Commerce britannique a annoncé que le système de la production de cotonnades par rapport aux allocations pour les exportations a été modifié. Ce système a été amendé pour le conformer à la position de la Grande-Bretagne dans la production et pour faire face à la nécessité d'augmenter les exportations à destination des pays à monnaie rare. Le nouveau système donnera une plus grande liberté pour les exportations à destination des territoires de l'Empire britannique et des pays de l'hémisphère occidental.

L'EXPORTATION DU COTON

La participation gouvernementale aux risques encourus par les exportateurs de coton est de 60 o/o de la valeur du coton exporté.

NOS IMPORTATIONS DU CANADA

L'Egypte peut maintenant importer des marchandises du Canada contre des sterlings, alors qu'avant l'application de cette décision, elle devait verser des dollars canadiens contre les marchandises qu'elle importait de ce pays.

Cette nouvelle mesure est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 1947, à la suite d'un accord intervenu entre Londres et Ottawa.

Aux termes de cet accord les exportateurs canadiens sont autorisés à accepter des sterlings en paiement de leurs exportations vers certains pays, dont, l'Egypte, le Soudan, la Transjordanie, l'Irak, la Palestine et le Commonwealth britannique.

LES CHEMINS DE FER

Le déficit qu'accusent les Chemins de Fer de l'Etat atteint 1.513.000 livres.

Ce déficit serait dû à plusieurs facteurs.

L'état actuel des trains qui ne répondent plus aux besoins du trafic;

Le nombre plus ou moins restreint des trains qui font actuellement le service;

La pénurie des wagons tant de voyageurs que de marchandises;

L'intensité enfin du service de transport des troupes britanniques, en raison de l'évacuation.

REGLEMENT DE LA BOURSE DES VALEURS

Le ministère des Finances vient d'élaborer un projet de loi portant des dispositions complémentaires au règlement général des Bourses des valeurs.

LES CREANCES STERLING

On croit savoir que la mission britannique qui était partie pour les Indes pour étudier sur place la question du règlement des créances sterling arrivera bientôt en Egypte.

Quelques membres de cette missions demeureront en Egypte pour organiser l'examen de la question du règlement des créances sterling avec l'Egypte.

LES DEVICES RARES

Les résultats des pourparlers ayant lieu actuellement entre l'Egypte et la Grande-Bretagne pour la détermination de la part de l'Egypte en devises rares seraient publiés au cours de la semaine prochaine.

LES ACTIONS DES SOCIETES ANONYMES

Le ministère des Finances a préparé un projet de loi imposant quelques restrictions à la circulation de certaines actions des sociétés anonymes.

L'EGYPTE A LA CHAMBRE INTERNATIONALE DE COMMERCE

L'on sait que la Chambre Internationale de Commerce à Paris est en voie de reprendre activement ses travaux qui doit se tenir dans l'année à Montreux. Or, le Comité National Egyptien, qui vient d'être formé sous la présidence de S.E. Hafez Afifi pacha, a eu pour conséquence l'adhésion de l'Egypte à cet organisme.

Le Comité, qui a pour secrétaire-général S.E. Sany El Lackany Bey, se compose des membres suivants:

Hafez Afifi Pacha - Hassan Nachaat Pacha - Ali Yéhia Pacha - Mohamed Farghali Pacha - Salvator Cicurel Bey - Sani El Lackany Bey - Abd El Méguid El Rimali Bey - Mr. Cecil Campbell - Mr. Van Damme - Dr. Lévi - Hussein Fahmy Bey - Sir Soba Habachi Pacha - Fouad Abaza Pacha - Abdel Hamid Mahmoud Ali - Habib El Masry Pacha - le Baron de Benoist - Ahmed Abboud Pacha - Youssef Sednoui Pacha - Sami Toutoungi Bey - Joseph Nahas Bey - Abdel Malek Hamza Bey - Moustapha El Sadek Pacha.

En plus, il a fait appel à un certain nombre d'économistes, de financiers et de juristes, qui devront apporter leur concours à l'élaboration des études dont il sera chargé ou qu'il entreprendra de sa propre initiative. Parmi ces adhérents, citons notamment: Dr. Hassan Sadek Pacha - Zakaria Mahran Pacha - Abd El Rahman El Bialy Bey - Dr. Abd El Hakim El Rifai - Dr. Mamdouh Moursi Bey - Dr. Ibrahim Bayoumi Bey - Amin Fikry Bey - Léon Dichy Bey - Me. Mohamed Aly El Ghatit - Me. Raouf Kahil - Me. Charles Atalla - Dr. Elie Nassif ainsi que Messieurs Van Damme, De La Cave, Messiqua, Emile Naggar, Clément Cicurel, etc., etc.

Ainsi composé et animé par son secrétaire-général, S.E. El Lackany Bey, le Comité Egyptien, qui compte élargir encore ses cadres, pourra prendre, nous n'en doutons pas, utilement part aux travaux de la Chambre Internationale de Commerce. Ses activités ne tarderont pas d'aillurs à se manifester efficacement.

A cette occasion, "La Revue d'Egypte Economique et Financière" tient à informer ses lecteurs qu'elle publiera régulièrement tous les travaux élaborés par le dit Comité et les tiendra au courant de tout ce qu'il entreprendra.

LA FLOTTE NAVALE

A l'occasion de la consignation des casernes de Ras-el-Tine aux autorités égyptiennes et la création d'un collège naval dans ces casernes, il a été constaté et décidé conformément du désir royal, que l'école navale qui relève de l'administration des gardes-côtes n'a plus sa raison d'être. Les bateaux-écoles "Abdel Moneim" et "Néfis" seront cédés à l'administration des Ports et Phares pour servir de siège à l'école navale commerciale qui a été créée en 1945 et qui groupe actuellement 50 élèves dont vingt se présenteront aux épreuves finales en vue de leur graduation, en février prochain.

On projette actuellement de créer une école technique navale qui aura pour siège les bâtiments de l'actuelle école navale commerciale. Cette école sera probablement inaugurée en mars prochain. Dans une déclaration faite à l'"Ahram", S.E. Hamza pacha a dit que "les membres des forces navales estiment que l'Egypte a les moyens financiers qui lui permettent de créer une flotte d'un tonnage d'un million de tonnes dans une période de 20 ans. "Les sociétés maritimes, a-t-il ajouté, déploient de grands efforts pour se procurer des navires d'Angleterre et d'Italie, pays à monnaie facile. Aussi s'attend-on prochainement qu'un navire d'Ecosse de 7.000 tonnes arrive en Egypte ainsi que deux autres navires italiens de 4.000 tonnes chacun".

Hamza pacha a conclu: "La grande difficulté est celle de nous procurer des dollars qui nous permettent d'acheter des navires aux Etats-Unis".

L'INDUSTRIE TEXTILE

La Commission Générale des Industries au ministère du Commerce et de l'Industrie vient de mettre au point son rapport sur l'industrie textile égyptienne. Il y avertit que cette industrie compte actuellement, deux années après les hostilités, 10.000 de ces installations sommaires, renfermant 50.000 métiers. Ces installations se trouvent surtout au Caire, Galioub, Bilbeis, Chibine el Kom, Mansourah, Damiette, Alexandrie, Mit-Ghamr, Mehallah el Kobra, Embabeh, Fayoum, Assiut, Sohag, Fous el Nekada.

TRANSFORMATIONS

Relevons qu'une partie de ces installations étaient plutôt outillées, avant guerre, pour produire des soieries. En raison des difficultés auxquelles elles se heurtèrent pour obtenir les files nécessaires, elles ont été transformées par la suite en usines de tissage de coton.

OCALE ... ET FINANCE

SOCIETE EGYPTIENNE DE MINOTERIE ET DE SILOS, S.A.E.

Le lundi 3 février 1947, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Egyptienne de Minoterie et de Silos, à son siège sis 2 rue Fouad 1er., à Alexandrie.

A 11 heures a.m. précises, M. J. Fumaroli, président déclare la séance ouverte, M. I. Cohen est nommé scrutateur. 11406 actions sont présentes ou représentées sur un total de 22500 actions.

Le président donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration. Il est approuvé à l'unanimité, de même que les comptes de l'exercice et le rapport des Censeurs. Un dividende de P.T. 30 (trente) net d'impôts est mis en paiement à partir du 5 crt. aux guichets de la Banque Misr du Caire et d'Alexandrie, contre remise du coupon No. 7.

L'Assemblée donne quitus définitif à S.E. Abdel Hamid El Chérif Bey et ratifie la nomination de M. René Boudet, comme administrateur.

Avant de lever la séance, M. Fumaroli, en des termes des plus élogieux, tient à exprimer ses remerciements et ses chaleureuses félicitations à la nouvelle direction de la Société, à la tête de laquelle se trouve M. Henri Cherklesy, dont l'activité et la constante énergie s'avèrent des plus efficaces et donne lieu aux meilleures espérances pour l'avenir de la Société.

L'IMPOT SUR LE REVENU

La Commission des Questions Financières à la Chambre des Députés avait approuvé certains amendements apportés à l'art. 97 de la Loi No. 14 de 1939, établissant un impôt sur les revenus des capitaux mobiliers, sur les bénéfices commerciaux et industriels et sur le revenu du travail. Ces amendements avaient pour but de proroger les délais de prescription quant à tous ces impôts, en dehors de ceux établis sur le revenu du travail.

Le projet de loi apportant ces modifications avait été également approuvé par la Chambre des Députés ainsi que par la Commission des Questions Financières du Sénat.

APPROVISIONNEMENT

Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat pour l'Approvisionnement au ministère du Commerce et de l'Industrie est arrivé à Alexandrie. Zaki bey s'est rendu au département du contrôle de l'Approvisionnement où il a présidé une réunion des propriétaires des riseries. Leurs plaintes au sujet de la lenteur du gouvernement à prendre consignment du riz après avoir décidé de la réquisitionner, furent examinées au cours de la réunion.

A l'issue de la réunion, le sous-secrétaire d'Etat a déclaré aux représentants de la presse qu'il s'est mis d'accord avec les propriétaires des riseries pour que le gouvernement prenne consignment du riz réquisitionné par l'entremise de la Banque de Crédit Agricole et de la Banque Misr. Le riz serait placé dans les dépôts des deux banques à Mansourah, Alexandrie et Port-Said.

Par ailleurs on estime à 200.000 tonnes les stocks qui seront consignés au gouvernement. 88.000 tonnes de ces stocks seront consacrés par le conseil international des vivres aux pays de l'Extrême-Orient et 12.000 tonnes pour les pays du Moyen-Orient. Ces stocks seront exportés conformément à des accords entre l'Egypte et ces pays et selon la décision du conseil supérieur de l'Approvisionnement.

Le conseil international des vivres avait décidé que tous les pays membres au conseil et producteurs de riz ne doivent exporter des stocks à destination de l'Europe, pour que le riz soit uniquement réservé aux pays où le riz constitue la base essentielle de l'alimentation. Il est hors de doute que l'Egypte profite des décisions du conseil des vivres étant donné qu'il lui fournira ses besoins en engrais et le déficit dans les récoltes des céréales.

Zaki bey a déclaré que la hausse des prix du coton encourage les agriculteurs à planter le coton, même s'ils commettent une infraction à la loi relative à l'acréage cotonnier et même si leur acte mène l'approvisionnement vers le danger. L'Egypte devra donc compter sur cette coopération internationale pour faire face à ses besoins en céréales.

On estime à 240.000 tonnes le déficit de céréales, cette année, a ajouté Mahmoud Zaki bey. Le conseil international des vivres va nous fournir 100.000 tonnes de blé contre le riz que nous fournissons au pays du Moyen-Orient, au cours des six premiers mois de cette année. Le gouvernement égyptien propose-

ra ensuite au conseil des vivres les stocks restants de riz pour les échanger contre du maïs "chami" dont la récolte a été cette année inférieure à celle de l'année dernière de 3 millions d'arabes. Ce déficit de maïs est dû, comme on le sait, à l'acréage réduit et aux dégâts causés par la crue du Nil.

LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

S.E. Abdel Méguid Badr pacha, ministre du Commerce et de l'Industrie a fait la déclaration suivante sur les mesures prises par le ministère pour la lutte contre la vie chère:

— La charge qui m'incombe, à ce que je crois, n'est pas facile ou simple. Au contraire, elle est difficile et demande beaucoup d'efforts et de recherches pour mettre fin aux causes de la cherté de la vie. Ainsi je suis chargé de remplir mon devoir à un moment où la plupart des nations craignent une famine qui menace le monde entier. J'ai donc consacré mes efforts à prendre les mesures efficaces pour lutter contre l'exagération et l'exploitation.

"J'ai remarqué en premier lieu la hausse des prix des tissus populaires sur lesquels comptent la plupart des couches sociales du pays. Ainsi le castor est vendu par le système de la tarification et des cartes de rationnement à des prix beaucoup plus bas que sur le marché libre. Pour cela j'ai décidé d'unifier le prix du castor pour qu'il soit vendu librement ou selon le système des cartes de rationnement. Je me suis mis donc en contact avec les producteurs dans le but d'arriver à un accord pour la fixation d'un prix en vue de supprimer le système des cartes de rationnement pour ce produit et de faciliter aux pères de familles d'acquiescer les tissus dont ils ont besoin.

"Par ailleurs, je déploierai tous mes efforts pour faciliter et augmenter l'importation des cotonnades. Dès que celles-ci seront en abondance sur le marché, les prix en baisseront nécessairement.

"Je prie le public de collaborer avec nous dans notre tâche en n'achetant que ce dont il a besoin car le monde passe actuellement une des périodes les plus difficiles. Je demande également aux producteurs et aux commerçants de collaborer en n'exagérant pas dans leurs bénéfices.

"Le ministère fera des rapports sur les frais dépensés dans la production des tissus et les experts du ministère se chargeront de fixer les bénéfices à réaliser.

"J'ai rédigé un programme complet pour la lutte contre la cherté de la vie pour tous les produits alimentaires et vestimentaires dont le public a besoin".

L'ANALPHABETISME

La lutte contre l'analphabétisme échoit actuellement au ministère de l'Instruction Publique, après avoir fait partie des attributions du Ministère des Affaires Sociales. Depuis lors le ministère de l'Instruction Publique a cru devoir la circonscire. Cette année 250.000 personnes seront admises aux Sections du Soir instituées dans plusieurs Ecoles.

A ce jour 178.000 personnes y ont été déjà admises effectivement. Le ministère poursuit ses préparatifs pour pouvoir admettre le reste.

LA LEGISLATION SOCIALE

Les lois ouvrières d'assurance contre la maladie et qui couvrent les conditions de mise à la retraite et des indemnités en cas d'accident ou de décès ne seraient appliquées au début qu'aux seuls ouvriers des grands établissements industriels et commerciaux. La généralisation en est toutefois envisagée pour plus tard aux ouvriers agricoles, dont le nombre s'élève à 5 millions.

POUR L'ELECTRIFICATION DE LA HAUTE-EGYPTE

Le ministère des Travaux Publics est actuellement en train d'étudier certains projets ayant trait à l'électrification de la Haute-Egypte.

**REDACTION
ET ADMINISTRATION :**
**SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE**
Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1,20

PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

CONSEIL OU ASSEMBLEE?

L'Egypte est dominée, cette semaine, par deux événements: le recours à l'O.N.U. et les préparatifs de l'anniversaire de S.M. le Roi, le 11 février.

La procédure à suivre, afin de s'assurer le maximum de chances, à New-York, n'est pas une mince affaire. Les dirigeants égyptiens ont en effet devant eux deux possibilités: recours immédiat au Conseil de Sécurité, dont le fonctionnement, encore difficile, n'offre pas de garanties absolues, ou présentation de la plainte à l'Assemblée plénière. Dans ce dernier cas, sur les cinquante et quelques nations qui forment l'O.N.U., l'Egypte peut compter sur plusieurs d'entre elles qui soutiendront son point de vue. De sorte qu'elle a plus d'avantages à se trouver en la nombreuse compagnie de l'Assemblée que devant l'aréopage des onze, qui constituent le Conseil. Là, elle aura certes l'appui de la Syrie, elle peut aussi s'attendre à ce que l'U.R.S.S. soit de son côté non par amour pour elle, mais pour être désagréable à l'Angleterre. Mais, les Etats-Unis semblant faire cause commune avec celle-ci, la France et la Chine également, la cause égyptienne sera probablement rejetée. D'autre part, le Conseil pourrait être appelé à se prononcer en mars ou avril prochain, lorsque la conférence de Moscou pour la paix allemande, aura exacerbé les rivalités entre Puissances. Tandis que l'Assemblée ne se réunira qu'en septembre. Le gouvernement aurait donc toute latitude pour préparer longuement son dossier.

A côté de cela, nous avons la crise palestinienne, entrée dans sa phase décisive. Il n'est plus possible d'atermoyer et on l'a bien compris à Londres. Le plan proposé est un compromis entre deux extrêmes. Il semble d'ailleurs devoir être provisoire. On en arrivera à la constitution d'une sorte de Palestine fédérale, divisée en cantons, imités dans une certaine mesure du modèle helvétique, qui, avec une certaine autonomie locale dans des domaines bien définis, donnera satisfaction à la fois aux éléments nationalistes, reven-

diquant de part et d'autre l'indépendance, et à ceux qui, surtout dans le camp arabe, veulent maintenir l'intégrité territoriale du pays.

D'autre part, il est fort probable que la refonte politique de la Palestine sera suivie d'autres modifications dans le Levant arabe. De sorte qu'il est prématuré de porter un

deux soldats — le général Marshall et le maréchal Staline — seront aux prises est à la fois un élément de tranquillité et un facteur d'inquiétude. Si les hommes qui ont gagné cette guerre ont trop l'expérience du malheur pour vouloir le recommencer, ils ont en revanche le goût de l'action rapide et directe...

L'intérêt bien compris de tout le monde est de créer un Etat allemand démocratique et décentralisé, assez fort pour prospérer, mais incapable de refaire la guerre, capable de se gouverner sans assujettir toute la nation à un même dessein belliqueux. L'idée d'une sorte de République fédérale, composée de pays plus ou moins autonomes, a fait son chemin quoique les Russes se déclarent artisans d'une Allemagne unifiée. Ils comptent, en ce qui les concerne, sur les sympathies des partis socialistes et communistes pour orienter la future démocratie germanique vers l'U.R.S.S., mais Marshall a nettement fait entendre que les Etats-Unis n'admettront pas que la nation vaincue subisse l'influence d'une seule grande puissance.

Somme toute, et après mûre considération des événements, on peut conclure en tout cas que la paix de Moscou sera dure, laborieuse, très difficile. Mais l'on en sortira parce qu'il faut en sortir et que l'Europe doit retrouver une existence normale. Nous assisterons à de violentes passes d'armes. Mais, heureusement, elles ne seront que verbales. Il n'y aura pas de conflit à cause de l'Allemagne, comme on pouvait le croire l'an dernier.

Et cette certitude est déjà un puissant réconfort pour tout le monde.

LE SEMAINIER

APPEL AUX ETRANGERS

Nous avons constaté avec plaisir que l'article du signataire, publié lundi dernier dans "La Bourse Egyptienne" et intitulé "L'Avenir des étrangers en Egypte", a eu quelque retentissement auprès de diverses autorités. Si nous y revenons aujourd'hui, ce n'est point par vanité mais pour en relever la note optimiste qui l'a dominé — à juste titre puisque certaines approbations très significatives nous sont parvenues.

Les étrangers d'Egypte ne doivent pas se laisser facilement effaroucher par des mesures normales mais qui semblent déplacées parce qu'elles sont concomitantes à des événements politiques internationaux qui sont d'un autre ordre. Rappelons donc aux étrangers que si les autorités égyptiennes, au lendemain d'une guerre qui a amené la confusion dans plus d'un secteur de la vie nationale, sont obligées de réviser certains statuts, elles le font rien que pour remettre un peu d'ordre dans la maison. Comme on le dit en termes de navigation, "elles font le point". Et ceci s'étend aussi bien aux questions qui concernent les étrangers qu'à celles qui intéressent les Egyptiens eux-mêmes puisque le statut personnel des égyptiens non-musulmans est en train d'être révisé...

Besoin de réforme donc, et qui est compréhensible surtout lorsqu'on songe que l'Egypte devra désormais vivre, dans la paix, sa vie de nation libre et indépendante responsable d'elle-même et de ses hôtes.

Au surplus, si un peu d'hésitation persiste dans l'esprit de quelques-uns, qu'ils s'apaisent! Les conventions internationales, les traités de résidence, les relations diplomatiques sont encore là pour régler d'Etat à Etat les problèmes qui demeureraient flottants. Ch. A.

jugement définitif sur toutes ces questions, qui sont maintenant en pleine évolution.

La situation européenne et mondiale est en train de prendre une tournure du plus haut intérêt à la veille de la conférence de Moscou.

Le règlement de la paix avec l'Allemagne, dont dépend en définitive l'apaisement général, n'apparaît guère facile. On l'a souvent dit et il faut bien le constater. Le fait que

Espérons qu'autour d'eux, les autres Etats joueront un rôle d'arbitres patients et attentifs.

Il est en tout cas certain qu'on ne peut pas laisser le peuple allemand dans l'état d'anarchie actuelle. L'Europe ne peut vivre avec 60 millions de personnes misérables et désespérées, vivant d'expédients et n'ayant qu'une pensée: en finir!

Demandez à
votre Pharmacien
les **PRODUITS KIRBY**



Pilulettes **KIRBY**
POUR LE FOIE

**PRIX AU
PUBLIC P.T. 4,5**

CONDITIONS DE PLACEMENT DES CAPITAUX ÉGYPTIENS DANS L'AGRICULTURE SOUDANAISE

Le problème de l'unification complète de la Vallée du Nil n'a été examiné jusqu'à présent que sous l'angle des principes politiques essentiels et du droit international. Un autre aspect concret de la question soudanaise semble pour l'instant être relégué au second plan. Comment l'économie du Soudan pourra-t-elle s'intégrer sans heurts majeurs dans l'économie de l'Égypte proprement dite? Quels horizons nouveaux s'ouvriront-ils pour les entreprises, le capital, le commerce et la population de l'Égypte?

Dans une étude précédente (Revue Economique du 18 mai 1946) nous avons essayé de poser le problème de l'intégration des deux économies soudanaise et égyptienne, en retenant surtout les différences entre les niveaux des prix dans les deux pays. Une des conséquences de cette intégration sera la hausse des prix intérieurs au Soudan et une modification de leur structure. Comment pallier à cette conséquence probablement inévitable, de l'unification économique des deux pays, telle est la question que les autorités égyptiennes s'efforceront de résoudre. Mais la réponse est facile, l'Égypte aura à infuser un sang nouveau dans l'économie soudanaise constitué par de vastes zones semi-capitalistes et pré-capitalistes et en ce faisant elle augmentera le revenu réel du Soudan tout en enrichissant celui de l'Égypte.

UN PLAN QUINQUENNAL

Il est certain que le capital égyptien doit trouver au Soudan des placements à long terme très importants. Notons que le Gouvernement soudanais a adopté depuis le 7 décembre 1946, un plan de développement du pays dont l'exécution doit être réalisée en cinq ans. La mise à exécution du plan doit coûter quelques 10.000.000 de LEg. réparties de la manière suivante: 1) LEg. 1.846.000 pour l'agriculture et les exploitations forestières y compris la lutte contre l'érosion du sol et l'alimentation des centres ruraux en eau potable, 2) LEg. 1.575.000 pour les irrigations, 3) LEg. 986.000 pour l'éducation dont LEg. 500.000 pour l'expansion de l'école supérieure de Khartoum. Le gouvernement britannique a promis son aide, en espèce une avance de Lst. 2.000.000 pour une période de quatre ans.

Le plan quinquennal nécessaire au développement du Soudan ne constitue en réalité qu'un faible exemple des besoins de cette contrée en capitaux. Pays essentiellement agricole, où une large part est faite à l'élevage, le Soudan n'a pas joui d'investissements comparables à ceux de l'Égypte malgré les efforts méritoires et très intelligents de l'administration soudanaise. L'immensité du territoire soudanais, la dispersion de sa population hétérogène ont jusqu'ici présenté des difficultés sérieuses. Une mise en valeur du Soudan, comparable à celle de l'Égypte agricole actuelle exige des capitaux dépassant en réalité les capacités de l'Égypte. Ajoutons que l'apport étranger s'avérera immédiatement indispensable.

D'autre part le Soudan est trop habitué à une administration paternelle pour que les placements futurs dans ce pays ne soient pas dirigés par le gouvernement. Dans quel sens aura-t-il à le faire?

Pour comprendre cette question, il faut regarder de près la carte économique du Soudan. On y distingue bien vite l'importance des cultures donnant un revenu monétaire généralement le coton, la gomme, le sésame, les peaux. Suivant le climat et la distribution géographique des régions, on rencontre l'une ou l'autre de ces ressources. Le coton se place au premier rang et il est indubitable que l'économie soudanaise dépende des fluctuations de la demande mondiale de cette matière première, d'où soit dit en passant, une grande sensibilité aux crises cycliques dans un pays à structure souvent pré-capitaliste. C'est la Ghézira, dont l'étendue est relativement faible, qui est le centre cotonnier du Soudan. On sait quel régime de monopole particulier a présidé à son développement et à quelle critique cette forme d'exploitation ainsi que les dépenses qu'elle a entraînées ont donné lieu. La meilleure réponse à l'avantage de l'œuvre de la "Sudan Plantations Syndicate" est de montrer que la concentration des efforts sur un point déterminé du territoire soudanais a fourni des surplus monétaires qui ont profité à la mise en exploitation d'autres régions. Le Gouvernement Égyptien aura également à choisir entre deux méthodes: aborder le développement de l'ensemble du territoire soudanais ou intensifier ses efforts en quelques régions déterminées, pouvant donner une rente immédiate. En d'autres termes faudra-t-il concentrer

en quelques points les investissements de capitaux en laissant à plus tard le développement des autres régions du pays?

UNE DECISION

Ce choix implique une autre décision: faut-il adopter une politique économique destinée à améliorer lentement le sort d'une population clairsemée et disparate ou bien est-il préférable d'essayer audacieusement de brûler les étapes? D'une manière plus concrète, cela se ramène à savoir s'il faudra donner le pas aux cultures monétaires (cash crops) sur les cultures alimentaires (food crops).

Tout cela n'est pas indifférent au capitaliste égyptien très avisé de tout ce qui concerne les placements agricoles. La Province Equatoriale du Soudan n'a pas encore trouvé la culture monétaire dont elle a besoin et ses cultures alimentaires ont besoin d'être augmentées et diversifiées. Dans cette région se posent les problèmes de l'érosion du sol, des pâturages et des incendies de forêts. Faudra-t-il accélérer son développement? Des études bien faites montrent la possibilité physique et les avantages de la culture du coton dans la Province Equatoriale. Son rendement économique semble subordonné à la création simultanée de centre d'égrenage sur les lieux. Signalons la présence du caféier sauvage qui pourrait facilement devenir rentable.

La lointaine province du Darfour, la moins accessible de toutes, n'a pas encore trouvé sa formule. Elle dépend aussi du choix entre la cash crop convenable et la "food crop rotation". Ce n'est pas toujours, ici, une question d'équilibre entre ces deux catégories de cultures, il s'agit souvent d'une option aux répercussions éloignées.

Dans le Haut Nil irrigué par les pluies, l'élevage a certainement besoin de s'appuyer sur une culture rentable autre que le coton. Faudra-t-il y introduire la culture du sésame? Un problème agricole se pose dans cette région, celui d'une rotation de culture ménageant la fertilité de la terre.

Les deltas du Gash et du Tokarm, dans la province de Kassala, possèdent le coton comme culture monétaire. D'autres cultures pourraient y être entreprises de l'avis des experts.

Comme dans les oasis égyptiennes, mais sur une plus vaste échelle, les dattes forment la culture monétaire de la Province du Nord. Le régime des successions en vigueur au Soudan entrave considérablement l'exploitation rationnelle du dattier en maintenant la division extrême de la propriété, phénomène bien connu dans les campagnes égyptiennes.

La culture du coton prédomine dans la province du Nil Bleu avec tous les problèmes qu'elle comporte, régimes des eaux d'irrigation, accords avec l'Égypte, barrages...

A ces difficultés ordinaires, le capitaliste égyptien se heurtera aussi à celles de l'élevage et particulièrement à celles des cultures alliées à l'élevage rationnel, soit à données assez nouvelles pour le propriétaire égyptien.

FORME DES INVESTISSEMENTS

Une évocation rapide et superficielle des problèmes agricoles soudanais permet de comprendre que les investissements égyptiens au Soudan, dans une forme individualiste, bien différente de celle des capitaux britanniques dans le même pays, doivent se traduire en travaux publics coûteux, amortissables sur une longue période (barrages, irrigations, drainages...). Une étude plus approfondie pourrait montrer que la rentabilité immédiate des placements au Soudan ne pourra être obtenue qu'en investissant des capitaux dans les provinces les plus favorisées. Le budget annuel soudanais de l'ordre de LEg. 6.000.000, ne saurait de toute façon y pourvoir tout seul. Le capital égyptien profitera de l'unification économique et politique de la Vallée du Nil en se plaçant au Soudan non sans avoir fait préalablement un choix de la direction à prendre. Il est probable que le gouvernement égyptien montrera la politique à suivre dans ce domaine. De plus, il décidera sans doute que les capitaux déjà investis au Soudan devront y être retenus lorsque leur placement n'est pas trop onéreux et que les capitaux dits étrangers devront y être encouragés surtout lorsque leur source est déjà bien connue en Égypte.

RENE DEBOÏG

Proposition de loi sur les Sociétés Anonymes

Articles adoptés par la Chambre

Art. 1:

Interdiction de cumuler la fonction de membre du Conseil d'Administration avec une charge publique rémunérée.

Art. 2:

Interdiction avant un délai de 3 années écoulées, après avoir quitté le pouvoir d'être président ou membre du Conseil d'Administration ou expert d'une S.A. à laquelle le gouvernement garantit des privilèges spéciaux... à moins qu'il n'ait été un des membres fondateurs de cette Société.

Art. 3:

Interdiction d'être membre du Conseil d'Administration dans plus de 6 Sociétés ou Président ou Administrateur-délégué dans plus de 2 Sociétés.

Art. 4:

La majorité des membres des Conseils d'administra-

tion doit être de nationalité égyptienne. Toutefois le Conseil des Ministres a le droit de passer outre à cette condition en ce qui concerne les S.A. dont l'activité est dirigée spécialement vers des entreprises financières se trouvant pour la plupart à l'étranger. Dans ce cas le nombre minimum des administrateurs égyptiens est fixé à trois.

Art. 5:

Les employés égyptiens faisant partie du personnel des S.A. devront représenter 75% du personnel total engagé. Ils devront prélever 65% de la totalité des appointements payés. Les salariés représenteront 90% du total des ouvriers et prélèveront 80% des salaires totaux.

Deux ans sont accordés aux S.A. pour exécuter l'art. 5 de la présente loi qui entrera en vigueur 30 jours après sa publication au "Journal Officiel".

N.D.L.R.—Nous reproduirons dans notre prochain numéro le texte exact, en français, de la proposition de loi ainsi votée.

LES SOCIÉTÉS ANONYMES

Exchange Trading Company (Hammad)

La Société a pour objet le commerce, l'importation et l'exportation, pour son compte ou pour compte de tiers, des produits suivants :

Produits et articles alimentaires de tous genres, produits fibreux, soie, coton ou autres et filés et tissus en dérivant, produits plastiques, cuirs, matières colorantes, produits chimiques, matériaux de construction, articles et produits mécaniques (automobiles et autres).

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

Le capital social est fixé à livres égyptiennes vingt mille (L.E. 20.000) représenté par cinq mille (5.000) actions de livres égyptiennes quatre (L.E. 4) chacune.

Le quart du montant de chaque action a été versé à la souscription.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Art. 20. — La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de onze membres au plus, nommés par l'assemblée générale.

Par dérogation, le premier conseil d'administration, formé de cinq membres, est nommé par les fondateurs.

Il se compose de :

- (1) Mohamed Wassef Hammad;
- (2) Abdel Mohamed Hammad;
- (3) Moustafa Kamal Hammad;
- (4) Néfissa Mohamed Fansa;
- (5) Rachid Mohamed Fansa.

"AL-CHARK" Société d'Entreprises Générales

La Société a pour objet toutes entreprises de construction et de travaux publics et privés, tant pour son compte que pour compte de tiers, l'industrie et le commerce des matériaux de construction et de tous autres articles se rattachant à ces opérations, l'achat, l'exploitation, la vente des terrains et des bâtiments, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

Le capital social est fixé à L.E. 25.000 représenté par 6.250 actions de L.E. 4 chacune.

Le quart du montant de chaque action a été versé à la souscription.

Le surplus devra être versé sur appel du conseil d'administration, qui fixera le mode et les délais de libération.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de dix (10) membres au plus, nommés par l'assemblée générale.

Par dérogation, le premier conseil d'administration composé de cinq membres est nommé par les fondateurs.

Il se compose de MM.

- (1) Aslan Vidon, président;
- (2) Waguih Zaki;
- (3) Joseph Vidon;
- (4) Joseph Liverant;
- (5) Ernest Baglioli.



RONSON

LE BRIQUET DE NOTORIÉTÉ MONDIALE

EN VENTE
DANS LES BONNES MAISONS

✓ BUTLER STANDARD PT. 250
✓ ENGINE TURNED PT. 315

Agents Exclusifs pour l'Égypte et le Soudan : J. GREEN & Co. Caire Alexandrie
C. R. 25998

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

LES NOUVELLES RÉDUCTIONS DES TAXES DOUANIÈRES SONT ENTRÉES EN APPLICATION

(Texte de l'arrêté No. 613 modifiant le tarif des douanes)

Le Conseil Supérieur des Intérêts Communs;
Vu l'arrêté 137 LR du 16/6/1935 connu sous le nom de "Code des Douanes";

Vu l'arrêté 189 LR du 8/9/1936 connu sous le nom de "Tarif Douanier" et les arrêtés le complétant comportant les modifications du No. 1 au No. 50 survenues sur ce Tarif;

Vu le protocole signé le 25/2/1946 entre les Ministres des Finances du Syrie et du Liban et se rapportant à la décision des Conseils des Ministres des deux pays en date du 14/1/1946 et du 22/12/1945;

Arrête ce qui suit:

Article I. — Le Tarif Douanier est modifié conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article II. — Cet arrêté entre en vigueur à compter du 22 Janvier 1947.

Article III. — Cet arrêté sera publié et notifié à qui de droit pour exécution.

Beyrouth, le 21 Janvier 1947

Le Président: **MOUSSA MOUBARAK**

Les membres: **HASSAN DJEBBARA, IBRAHIM AHDAB,**

ADIB ROUMANI, BASILE TRAD

Le directeur Général des Douanes

JEMIL CHEHAB

No du tarif	Désignation des marchandises	Maximum Tarif	Tarif Ancien	Tarif Nouveau
448	Velours et peluches			
449	Crêpes y compris ceux à forte torsion dits "georgette" et crêpes satin (toutes catégories)			
450	Autres tissus non dénommés ailleurs (toutes catégories)			
458	Broderies : 1) en soie, bourre ou bourrette de soie, pures ou mélangées entre elles	80%	50%	40%
462	Fils de soie artificielle pure ou mélangée de laine non préparés pour la vente au détail.			
470	Velours et peluches			
471	Crêpes (toutes catégories)	25%	25%	11%
472	Autres tissus non dénommés ailleurs, tissus serrés et tissus clairs (popelines, mousselines, grenadines, voiles, gazes, étamines etc... —toutes catégories —			
478	Velours et peluches			
479	Crêpes (toutes catégories)			
480	Autres tissus non dénommés ailleurs, tissus serrés et tissus clairs (popeline, voiles, gazes, étamines, etc...) — toutes catégories —	80%	50%	40%
488	Broderies : 1) en soie artificielle, en déchet ^s de soie artificielle et en fibres textiles artificielles, purs			
501	Fils de laine cardée			
502	Fils de laine peignée	25%	25%	11%
507	Tissus de laine non dénommés ailleurs (toutes catégories)			
509	Couvertures : a — en laine pure b — en poils grossiers	60%	40%	30%
510	Velours et peluches en laine			
522	Fils de coton simples (toutes catégories)			
523	Fils de coton retors, à deux ou plusieurs bouts (toutes catégories)			
527	Tissus de coton non façonnés (toutes catégories)			
528	Tissus de coton façonnés (toutes catégories)	40%	25%	20%
528 bis	Tissus de coton job : a — écrus et blanchis b — teints ou imprimés			
530	Tissus de coton feutrés pour la fabrication du papier et autres techniques (toutes catégories)			
531	Tissus de coton à point de gaze et de plumets	60%	40%	30%
532	Couvertures en coton			
533	Velours et peluches en coton : a — imprimés b — teints			
551	Tissus de lin, de chanvre et de ramie non mélangés avec d'autres matières textiles : a — non façonnés (toutes catégories) b — façonnés : damassés ou brochés			

SYRIE-LIBAN

Exemption complète des machines destinées à l'équipement industriel du pays

ARRETE No. 615 MODIFIANT LE TARIF DES DOUANES SUR LES MACHINES INDUSTRIELLES.

Le Conseil Supérieur des Intérêts Communs a publié l'arrêté No. 615 portant modification No. 52 du Tarif des Douanes:

Article I — Le Tarif des Douanes est modifié conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article II — Le nouveau tarif sera exécuté dans le cadre des conditions et observations fixées par le Code des Douanes.

Article III — Ce nouvel arrêté entre en vigueur à compter du 23 Janvier 1947.

Nos du Tarif	Désignation des Marchandises	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
820	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur); économiseurs (réchauffeurs); surchauffeurs et accumulateurs de vapeur		
822	Machines à vapeur séparées de leurs chaudières: à piston ou sans piston (turbines à vapeur)	7,50 0/0	1 0/0
823	Moteurs à explosion et à combustion interne: d — et autres 1) pour usage industriel 2) et autres	7,50 0/0	7,50 0/0
824	Machines motrices hydrauliques: b — et autres	7,50 0/0	1 0/0
825	Machines motrices à air ou gaz comprimé, à vent et autres	7,50 0/0	1 0/0
827	Pompes pour liquides (centrifuges, rotatives, à piston et autres): d — et autres 1) pour usage industriel 2) et autres	7,50 0/0	7,50 0/0
828	Pompes à air, compresseurs ventilateurs; machines soufflantes et autres machines similaires: b — et autres 1) pour usage industriel 2) et autres	7,50 0/0	1 0/0
829	Appareils à air comprimé destinés à pulvériser ou à disperser des matières liquides ou en poudre; appareils à jeu: b — et autres 1) — pour usage agricole et industriel 2) et autres	7,50 0/0	7,50 0/0
830	Calandres de toutes espèces à l'exception des calandres pour l'industrie textile	25 0/0	25 0/0
831	Machines centrifuges à l'exception des écrémeuses	25 0/0	1 0/0
832	Presses non dénommées ni comprises ailleurs	25 0/0	Exempt
838	Appareils pour chauffer, refroidir, cuire distiller, rectifier, raffiner, stériliser, évaporer, vaporiser, condenser, filtrer et similaires: a — pour la savonnerie, l'huilerie, la fabrication de la bière et du vin b — pour la boulangerie, la pâtisserie, la confiserie, la chocolaterie, la fabrication des pâtes et conserves aliment. c — adoucisseurs d'eau d — et autres 1) pour usage industriel 2) et autres	25 0/0	1 0/0
839	Machines pour la production du froid: 1) pour usage industriel 2) et autres	25 0/0	25 0/0
840	Machines et appareils destinés à traiter (à trier, à laver, à mélanger, à concasser, à broyer, à moudre, etc) les terres, pierres, minerais, combustibles minéraux, os et autres matières dures similaires.		
841	Machines pour la préparation et le travail des cuirs et des peaux et pour la fabrication des ouvrages en cuir et en peau, non dénommés ni comprises ailleurs: b — et autres		
842	Machines pour la fabrication de la pâte à papier, des papiers et des cartons: machines pour le travail du papier et du carton y compris les machines pour la reliure.		
843	Machines pour l'imprimerie et les arts graphiques, y compris les presses à imprimer.		
844	Machines pour la préparation des matières textiles, pour la filature et le retordage.	7,50 0/0	1 0/0
845	Métiers à tisser, métiers à bonneterie et machines à tricoter, métiers à tules, dentelles, broderies, passementeries et machines et appareils accessoires pour le tissage (ratières, mécaniques Jacquard, ourdissoirs, etc).		
846	Machines et appareils pour l'apprêt et le finissage des fils, des tissus et des ouvrages de ces matières non dénommés ni compris ailleurs		
847	Machines à coudre de toute espèce: a — A usages spéciaux		
848	Machines-outils pneumatiques et outils pneumatiques: a — machines-outils pneumatiques		
849	Machines-outils		
850	Machines servant à emballer les marchandises, ou servant à ouvrir, rincer, remplir, fermer, étiqueter et capsuler les bouteilles, tonneaux et autres récipients.	25 0/0	7,5 0/0
855	Machines, appareils et engins mécaniques non dénommés ni compris ailleurs: a — machines et appareils non dénommés ailleurs, pour le travail des métaux, l'industrie du ciment et autres matériaux de construction. b — machines et appareils non dénommés ailleurs, pour la savonnerie, l'huilerie, la fabrication de la bière et du vin. c — machines et appareils non dénommés ailleurs pour la boulangerie, la pâtisserie, la confiserie, la chocolaterie la fabrication des pâtes et conserves alimentaires d — machines et appareils non dénommés ailleurs pour la fabrication des phonographes, des disques de phonographes et des brosses g — et autres 1) pour usage industriel 2) et autres	25 0/0	1 0/0
858	Excitatrices et leurs rhéostats, machines génératrices, alternateurs, moteurs et convertisseurs électriques, condensateurs transformateurs, bobines à réaction	25 0/0	25 0/0
865	Appareils électrothermiques (à l'exclusion des appareils d'électricité médicale).	7,50 0/0	1 0/0
867	Appareils d'électricité médicale et appareils radiologiques Appareils et accessoires cinématographiques; appareils de projection.	25 0/0	1 0/0

Irak

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DES COMPAGNIES PETROLIERES

Afin d'intensifier la production pétrolière dans la région de Basorah et Mossoul et de doubler la capacité actuelle du pipe line de l'Irak Petroleum vers la Méditerranée, la "Standard Oil of New-Jersey" et la "Socony Oil" ont décidé d'investir une somme de 13,4 millions de dollars dans leurs entreprises conjointes en Irak. Cette opération sera effectuée par l'intermédiaire de l'"East Development Corporation" dans laquelle les deux compagnies détiennent des intérêts.

UN SANATORIUM IRAKIEN AU LIBAN

"Nous avons conclu avec le Liban un accord nous autorisant à créer un sanatorium dans la montagne libanaise", a déclaré le ministre des Affaires Sociales d'Irak qui a précisé: "le personnel médical sera irakien et le personnel auxiliaire sera recruté sur place. L'établissement appartiendra au gouvernement irakien et sera réservé aux Irakiens exclusivement".

Liban

NOTRE SOLDE EN DOLLARS POUR 1946

L'Office des Changes a communiqué au ministère de l'Economie Nationale que le solde du Liban en dollars pour l'année 1946 s'élève à 200.000 seulement. Le solde en livres sterling n'a pas encore été établi.

Signalons qu'il existe actuellement à la Direction du Commerce extérieur plus de 2000 demandes de devises rares englobant un total de 26 millions de dollars pour les mois de novembre et de décembre 1946.

Syrie

LES PROSPECTIONS PETROLIERES

On attend la prochaine arrivée à Alep d'une centaine d'ingénieurs et d'experts américains appartenant à la Socony en vue d'entreprendre les premières prospections pétrolières dans le nord-syrien.

ACCORD ECONOMIQUE LIBANO-SYRIEN ?...

La presse damascaine se fait l'écho d'une nouvelle selon laquelle l'entente économique en-

tre la Syrie et le Liban vient de se renforcer par un accord conclu entre les dirigeants des deux somme de 13,4 millions de dollars. L'accord porte sur l'activité économique et commerciale, sur l'encouragement et la protection de l'industrie et de l'agriculture, et sur les taxes douanières. Il est composé d'une cinquantaine d'articles et est entré en vigueur le 1er février 1947.

Les milieux officiels libanais ne confirment ni ne démentent la conclusion de l'accord en question dont voici les principales dispositions:

CHEMINS DE FER: les deux gouvernements supportent le déficit chacun en rapport du tronçon qui traverse son territoire. Le déficit était, à ce jour supporté par le budget des Intérêts Communs.

MAZOUT: Le Liban s'engage à rembourser à la Syrie les deux millions de livres payés au Trésor libanais depuis 1941 à titre de taxe sur le mazout dont la Syrie se fournit à la raffinerie de Tripoli.

OUTILLAGE: Les deux gouvernements sont tombés d'accord pour ramener de 25 0/0 à 1 0/0 le droit de douane sur l'outillage industriel importé de l'étranger. Quant à l'outillage agricole, il est exonéré des droits de douane.

CEREALES: Les deux gouvernements sont d'accord pour établir à leur bénéfice commun une taxe douanière sur les céréales importées de l'étranger.

UNE MISSION COMMERCIALE IRAKIENNE VIENDRAIT PROCHAINEMENT AU LIBAN

Le Gouvernement irakien a décidé de réduire sensiblement les tarifs douaniers pour contribuer à l'abaissement du coût de la vie.

Par ailleurs, des entretiens commerciaux sont en cours avec la plupart des pays voisins.

Une mission commerciale irakienne visitera prochainement la Syrie et le Liban pour examiner avec les Gouvernements de ces deux pays la possibilité du développement des échanges commerciaux avec l'Irak. La mission serait habilitée pour signer des accords.

LA TARIFICATION DE LA VIANDE, DES PRODUITS LAITIERS, DE L'HUILE, DES SUCRERIES, DES MACARONIS

Poursuivant sa campagne de lutte contre la vie chère, M. Hassan Alaouié, chef du service de la répression, vient de prendre une série de décisions portant tarification des produits suivants:

Viande: 65 piastres l'once.
Lait en gros: 55/60 piastres le k.
Lait en détail: 70 piastres le kilo.
Lait bouilli: 75 piastres le kilo.
Lait stérilisé: 85 piastres le kilo.
Lait: 80 piastres le kilo.
Lait: 50 piastres les 200 gr.
Beurre: 135 piastres les 150 grammes (1ère qualité).
Beurre: 125 piastres les 150

grammes (2ème qualité).
Huile: 370 piastres le kilo 1ère qualité.

Huile: 335 piastres le kilo 2ème qualité.

Katayef: 80 piastres le kilo.

Helawé: 40 piastres les 200 grammes.

Macaronis: 100 piastres le kilo.

LE BOIS ETRANGER PEUT ETRE EXPORTE EN SYRIE

A la suite des protestations des commerçants en bois contre les récentes mesures du Gouvernement interdisant la sortie du Liban du bois local et importé de l'étranger, le Ministre de l'Agriculture vient de prendre un arrêté autorisant la réexportation à destination de la Syrie du bois étranger.

LE LIBAN A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU CAIRE

Une exposition industrielle et agricole s'ouvrira au cours du mois de février au Caire.

Le Liban, ainsi que les Etats membres de la Ligue arabe sont invités à y participer.

Turquie

LE COMMERCE LIBRE

Le Ministère du Commerce a ajouté certaines nouvelles marchandises dans la liste de celles dont l'importation en devises libres est autorisée. Ces marchandises sont: les poils servant à la fabrication des brosses; les bois d'acajou, les tissus de coton, les réchauds à gaz, l'aluminium et ses alliages ainsi que les articles fabriqués avec ces matières.

ACHATS AUX ETATS-UNIS

Du matériel et des moyens de transport pour un montant de 60 millions de livres turques, ont été achetés en Angleterre et aux Etats-Unis par le gouvernement turc.

M. ELIAS SAKA de la HASATRON INC., NEW-YORK

Importateurs et exportateurs général Fabricants

vient d'arriver en Egypte et désire se mettre en contact avec agents distributeurs de confiance pour les produits suivants:

Joaillerie "BRETTON"
Radios "AUTOMATIC"
Appareils de musique
"PACKARD PLA-MOR"
Pianos "GULBRANSEN"
Instruments de musique
"WILLIAM FRANK"
Réfrigérateurs

Bijouterie de fantaisie, textiles et teintures pour textiles, papier, brosses industrielles, produits chimiques et pharmaceutiques, produits de beauté, lubrifiants industriels et commerciaux, papier carbure silicone et autres articles.

Les intéressés sont priés
d'écrire B.P. 1151,
Le Caire.

Textes officiels

EDITION FRANÇAISE DU J.O. No. 9 DU 30 JANVIER 1947 MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté No. 51 de 1947 modifiant l'article 9 de l'Arrêté No. 404 de 1946 sur l'exportation du lin

Art. 1.—L'article 9 de l'Arrêté No. 404 de 1946 est modifié comme suit:

"Les dispositions de cet arrêté ne sont pas applicables aux expéditions préparées à titre d'essai et dont le permis spécial est délivré par le département du Commerce. De même les expéditions produites de la récolte de 1945 et de celle des années précédentes ne sont applicables aux dispositions des articles 6 et 7 du présent arrêté à moins qu'il ne soit inscrit sur chaque colis de l'expédition qu'il est le produit de la récolte de 1945 ou de celle des années précédentes".

Cette inscription doit être faite avec des caractères dont la hauteur est de 6—8 cms. et avec une matière de couleur fixe conformément à la couleur prescrite à l'article 8.

Arrêté No. 54 de 1947 ajoutant le sel au tableau No. 1 annexé au Décret-Loi No. 96 de 1945 sur les questions de tarification obligatoire

Art. 1.—Est ajouté au tableau No. 1 annexé au Décret-Loi No. 96 de 1945, le sel.

Art. 2.—Le présent arrêté entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel".

LETTRE DE PALESTINE

NOUVELLES ÉCONOMIQUES

(De notre correspondant particulier)

Jérusalem, fin janvier.

Dès la mi-janvier de cette année, le gouvernement de Palestine fit communiquer à la presse, par la voie de l'Office d'information au Public, de brefs comptes-rendus sur les activités de l'Administration civile au courant de l'année écoulée.

SUPPRESSION DU CONTROLE DU BATIMENT

La suppression progressive du contrôle du bâtiment est une mesure particulièrement importante pour le développement futur de la Palestine et elle aura probablement d'excellents effets.

"A l'exception des prix maximum pour les matériaux de construction", dit le rapport officiel, "le contrôle exercé sur le bâtiment en vertu de la législation exceptionnelle a été aboli pour la construction d'appartements et de bâtiments industriels. L'exécution du plan annoncé en août 1945 sous les auspices du gouvernement pour la construction de 27.000 pièces de logement utilitaires a été achevée. Pendant les neufs premiers mois de 1946, les autorités ont délivré des permis de construction dans les quatre principales villes, pour une superficie de 484.000 m², comparativement à 284.000 m² pendant toute l'année 1945.

"Durant l'année écoulée, les activités urbanistes du gouvernement ont subi une considérable extension. Des plans ont été préparés pour les villes de Naplouse, de Toulkarem et de Djennine ainsi que pour une centaine de villages arabes, afin d'y contrôler le développement du bâtiment.

"Des bureaux provisoires sont en construction à Jérusalem en vue d'évacuer aussi tôt que possible l'Hôtel King David pour le logement de touristes et d'autres visiteurs.

"Une ordonnance assurant des mesures de sécurité et l'amélioration des conditions sanitaires dans les fabriques a été promulguée au début de 1946. D'autres lois concernant le travail sont en voie de préparation; elles devront porter les conditions du travail industriel au niveau du jour."

LE RESEAU ROUTIER DE PALESTINE

Un autre communiqué à la presse constate que le gouvernement assume le maintien en bonne condition de 1.743 kilomètres de routes asphaltées, de 542 kilomètres de routes praticables en tout temps et de 330 kilomètres de routes praticables en certaines saisons. Les frais d'entretien, y compris les ponts routiers, s'élèvent pour la présente année, 1946/47, à L.P. 345.000.

A propos de la circulation sur ces routes, le gouvernement fait connaître ce qui suit:

"Le 6 novembre 1946, Mr. Hegerty, contrôleur des transports routiers, s'est rendu en Angleterre pour expliquer aux autorités britanniques les besoins de la circulation motorisée, en Palestine, et discuter la question du ravitaillement de la Palestine en véhicules neufs de remplacement, dont le besoin est essentiel, tels que les omnibus, en particulier. Il apprit que le Royaume-Uni pourrait fournir en 1947 des quantités relativement considérables de petites voitures, 200 grosses voitures à passagers et 280 châssis. Mr. Hegerty fit observer que ces fournitures ne satisferaient pas aux besoins essentiels du pays. Aussi, le gouvernement britannique approuva-t-il que l'on accordât des permis pour l'importation des Etats-Unis de voitures de passagers à fort moteur, de "pick ups" et de châssis d'omnibus jusqu'à concurrence de 1.400.000 dollars au maximum, à transporter en Palestine durant le premier trimestre de 1947.

Tous les renseignements ont été obtenus quant à la possibilité d'achat des véhicules demandés, et des permis sont délivrés ou ont déjà été délivrés aux commerçants pour l'importation, des Etats-Unis, de 247 voitures, 312 châssis d'omnibus et de 63 "pick ups". Les autorités ayant été informées aussi sur la possibilité d'achat de carrosseries d'autobus aux Etats-Unis, des permis d'importation seront accordés pour un certain nombre de carrosseries si cette possibilité est confirmée. Car le besoin de carrosseries d'omnibus se fait gravement sentir dans le pays. La production locale en est actuellement de 25 par mois. On espère qu'elle pourra être portée à 150 environ pendant le premier trimestre de 1947, par des facilités accordées à l'importation de matériaux essentiels et par la standardisation des types; mais cette production sera encore bien inférieure aux quantités nécessitées."

LE PLUS GRAND GARAGE DE PALESTINE

Puisque nous en sommes aux véhicules, la nouvelle suivante, publiée par la revue palestinienne "Fact and Figures" ne manquera pas d'intéresser. L'union coopérative de transport "Shélev" a achevé la construction du plus grand garage de Palestine. Ce garage peut abriter 160 camions et offre une possibilité de réparation simultanée pour 35 camions. La construction dura six mois. La coopérative, qui compte actuellement 280 membres, y compris 40 soldats démobilisés, entretient 15 succursales dans tout le pays, ainsi qu'à Beyrouth et à Damas.

Le dernier cahier de "Facts and Figures" contient encore d'autres renseignements sur les communications nationales et internationales.

Ainsi l'on y apprend que des capitalistes arabes discutent présentement l'inauguration d'une ligne de navigation.

Un nouveau service maritime va être ouvert sous peu entre l'Espagne et la Palestine.

Un service bi-mensuel a commencé entre l'Italie et la Palestine. Trois bateaux à moteur de 1.000 tonnes chacun, de construction toute récente, circulent sur cette nouvelle ligne; spécialement bâtis pour le transport du fruit, ils prendront aussi un petit nombre de passagers. D'Italie, ils font le trajet via Alexandrie, Tel-Aviv et Haïfa avec escales à Malte.

Une nouvelle gare est en voie de construction à Rehovoth. Le travail fait par une centaine d'ouvriers devra être terminé bientôt. L'exécution du plan comprend l'installation d'une nouvelle voie, la neuvième, la construction de deux bâtiments de pierre et l'aménagement d'une place pour le garage des voitures. El Aris, près de la frontière palestinienne-égyptienne, recevra également une nouvelle gare.

Le service de wagons-lits Haïfa-Le Caire, interrompu pendant quelque temps, vient de reprendre.

LE DERNIER HYDRAVION QUITTE KALLIA

Sous ce titre, la "Palestine Post" parlait récemment d'un événement qui marque dans l'histoire de la Mer Morte: il y a quelques jours, le grand hydravion quadri-moteur "Castor" fit son dernier départ de la Mer Morte pour Le Caire, et "Kallia" cesse d'être une des bases officielles de la B.O.A.C. Aménagée en 1942, cette base, qui fut une des principales escales sur la fameuse ligne, dite "Horseshoe run", de Durban à Calcutta, n'est plus nécessaire. En même temps que Kallia, la B.O.A.C. ferma la station de Habbaniah, dans le désert irakien, ainsi que la station de secours d'El Lissan.

E.G.

LA PAGE ITALIENNE

LE COMMERCE ÉGYPTO-ITALIEN

DE nombreux exportateurs égyptiens de sucre ont fait des sondages en Italie, pour connaître les capacités d'absorption de ce marché. Nous apprenons que les besoins de la population italienne sont assez forts. Le rationnement du sucre est toujours en vigueur, et la quantité attribuée par mois et par personne est de 300 grammes.

Toutefois, il y a plusieurs facteurs qui sont venus changer la physiologie du marché italien. Tout d'abord, la récolte de betteraves sucrières a été particulièrement bonne cette année. En second lieu, les industries de raffinage ont repris leur activité.

Les autorités italiennes estiment que l'année prochaine la vente du sucre sera entièrement libre.

Les exportateurs égyptiens doivent donc se presser. En outre, leurs prix devront concurrencer ceux de Cuba et d'autres pays d'Amérique centrale qui ont commencé à exporter de grandes quantités de sucre.

LE Conseil des ministres italiens va prendre très prochainement des mesures pour développer au maximum l'importation de produits non travaillés et de matières premières, qui seraient manufacturés en Italie et exportés.

Jusqu'à présent, l'importation de certains produits non finis était interdite ou entravée. L'Égypte peut tirer de grands avantages de ces nouvelles mesures. En effet, l'Italie demande des résidus de fer et des minerais que l'Égypte possède. D'autre part, l'industrie des pâtes alimentaires italienne se trouve dans une crise assez grave. 1.200 ouvriers spécialisés devront être licenciés si le pays n'arrive pas à se procurer du blé. Or, l'Égypte pourrait parfaitement bien en exporter. Un autre échange possible dans ce domaine est celui des résidus de caoutchouc qui pourraient être régénérés en Italie.

Un des principaux obstacles à l'importation des tissus en laine italiens est constitué par les règlements de la douane égyptienne actuellement en vigueur.

On sait, en effet, que les tissus en laine continuent une proportion de 5 à 10 pour cent de rayonne ou autres produits similaires, qui servent à la renforcer. Or, notre douane fait payer aux importateurs de ces tissus une taxe calculée comme si on se trouvait en présence d'un tissu entièrement constitué de rayonne ou de la matière première la plus chère. Il serait souhaitable que l'administration des Douanes prenne en considération ce facteur si l'on veut activer la reprise commerciale italo-égyptienne.

ON pense que cette année, des milliers de touristes iront passer l'été en Italie, et le pays est en train de se préparer à les recevoir.

En Égypte, de nombreuses familles ont déjà fait des projets. Quelques difficultés sont, toutefois, à prévoir dès maintenant. Tout d'abord, les hôtels disponibles sont en nombre assez limité, ensuite, le problème alimentaire qui reste au premier rang des préoccupations du gouvernement actuel, ne manquera pas de faire sentir ses conséquences sur les touristes.

NOUVELLES D'ITALIE

RESULTATS DE L'EMPRUNT DE LA RECONSTRUCTION

L'ex-ministre des Finances Mauro Scocimarro a communiqué que l'emprunt national "de la reconstruction" a rapporté jusqu'à maintenant 240 milliards de lires. Il a également annoncé que dans quelques jours sera prêt le projet d'impôt extraordinaire.

En ce qui concerne le taux d'échange de la lire il a affirmé

que sa stabilisation est actuellement à l'étude auprès de son ministère. Mais il a ajouté que le taux actuel n'est pas essentiel et qu'il n'est pas lié au plan financier gouvernemental.

LA RECONSTRUCTION DU RESEAU FERROVIAIRE

On apprend que le gouvernement italien a fait réparer le 70 o/o des voies ferrées d'Italie méridionale. On se souvient que cette partie du pays a été le plus durement atteinte par la guerre.

Le gouvernement a décidé dans son oeuvre de reconstruction de remettre en valeur l'Italie du sud que presque tous les régimes précédents ont négligé en la traitant en semi-colonie.

5 milliards de lires ont déjà été dépensés et le matériel a été reconstruit en très grande partie.

PENURIE D'ENERGIE ELECTRIQUE

La vague de froid qui a balayé l'Europe n'a pas manqué de faire ressentir ses effets en Italie.

Plusieurs fleuves et canaux de l'Italie du nord ont gelé, et la production d'énergie électrique a diminué sensiblement par rapport au mois de décembre. La diminution de la production d'électricité en Italie du nord et l'augmentation de la consommation ont produit pour le mois de janvier dans toute l'Italie un déficit de 36 o/o par rapport aux besoins du pays. En décembre, ce déficit était de 26 pour cent et en novembre de 32 pour cent.

La situation en Italie méridionale est bien meilleure, et les bassins principaux continuent à se remplir.

En une semaine, la capacité des centrales de l'Italie centrale a passé de 40 millions de KWH à 68 millions de KWH.

On apprend en outre, toujours dans le même domaine qu'à cause des disponibilités limitées de charbon et de houille blanche, la production des aciéries italiennes a diminué de 25 o/o pendant les deux derniers mois de 1946. La production de fonte et d'acier au four électrique demeure très basse.

LE PRIX DES AUTOS AUGMENTE DE 25 o/o

Les prix des automobiles et des camions industriels légers ne sont désormais plus bloqués.

La Fiat a déjà modifié ses prix qui ont augmenté de 24 au 25 o/o. La Fiat modèle 500 qui coûtait 230.000 lires, coûtera 265.000 lires; le modèle 1100 C normal coûte 575 mille lires.

Avec l'application des nouveaux prix qui viennent d'être fixés on s'attend à ce que, la production soit activée, particulièrement en ce qui concerne les modèles 500 et 1100 C.

On s'attend à ce que les usines Lancia suivent l'exemple de la Fiat.

Echos de la colonie italienne d'Égypte

Ces jours derniers, deux cuirassés italiens, le "Vittorio Veneto" et l'"Italia" ont quitté le Lac Salé pour rentrer en Italie. La silhouette des deux navires était devenue familière aux habitants de la zone du Canal qui ont souvent été les voir.

Tout dernièrement, quelques personnalités de la colonie accompagnées par le personnel du corps diplomatique ont été visiter les deux unités qui sont parmi les plus modernes de la flotte italienne.

Le système électrique, fort puissant est capable d'approvisionner toute la ville du Caire.

Le secret le plus absolu règne sur le sort de ces navires qui doivent être remis à titre de réparations à une des nations alliées.

Les journaux égyptiens ont donné il y a quelques jours une nouvelle qui a quelque peu surpris les milieux italiens de la capitale. On annonce en effet que le Stade Littorio aurait été vendu par le sequestre des biens italiens au Ministère de l'Éducation Nationale, et qu'il deviendrait un centre sportif destiné à toutes les écoles de la circonscription de Guizeh.

Bien que cette transaction soit entièrement dans la limite des pouvoirs du séquestre, les milieux italiens craignent de devoir interpréter la nouvelle comme une marque peu encourageante pour la reprise des relations normales entre les deux pays, à un moment où tout portait à croire qu'elle est près d'aboutir.

Toutefois, il faut préciser que cette nouvelle ne nous a été confirmée d'aucune source officielle.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé L.E. 500.000

Réserves au 1er juillet 1946 L.E. 125.000

Siège à Alexandrie : 18, rue Talaat Harb Pacha

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El-Nil

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

R.C.C. 39

R.C.A. 692

Les problèmes économiques

LES conséquences économiques de la seconde guerre mondiale ont leur origine dans un certain nombre de données qui existaient déjà bien avant le début même de la guerre. L'orientation donnée à une grande partie de l'économie européenne, afin de correspondre aux buts de la machine de guerre allemande, a modifié le sens des échanges commerciaux, entraîné la dislocation des marchés financiers, provoqué l'inflation, diminué les ressources et les stocks et perturbé la production industrielle. A la suite de cette dévastation économique, vinrent la famine, les migrations de masses et les étonnantes destructions entraînées par la guerre elle-même.

Le tableau de la dévastation ainsi causée dans toute l'Europe apparaît peu à peu. Les pays dévastés du continent ont souffert de pertes énormes en main-d'oeuvre, tandis que les millions de travailleurs qui ont survécu souffrent de sous-alimentation. Au début de l'été dernier, cent millions de personnes, en Europe, recevaient une nourriture représentant un montant quotidien de 1.500 calories ou moins encore, niveau auquel la capacité de travail est fortement réduite et la santé gravement atteinte. Quarante autres millions jouissaient d'un régime alimentaire représentant de 1.500 à 2.000 calories par jour. Toutes ces populations manquaient d'habitations, de vêtements, de chaussures, d'ustensiles ménagers et d'outils. Des milliers de jeunes gens et de jeunes femmes n'avaient pas suivi d'apprentissage, n'étaient donc aucunement spécialisés, car les générations qui auraient pu leur enseigner un travail avaient été prises par la guerre.

Si la main-d'oeuvre est en quantité insuffisante, l'énergie manque encore plus. Même au moins de juin, un an après la libération du continent, la production des pays européens disposant de gisements de charbon, y compris l'Allemagne de l'Ouest, représentait 72 o/o de la moyenne d'avant-guerre (à l'exclusion de l'URSS où la production de charbon est bien supérieure à celle de 1940). La production est inférieure à celle d'avant-guerre en raison de la diminution du rendement; dans bien des endroits, les mineurs n'ont pas suffisamment à manger et, parfois, ils sont en nombre insuffisant; partout le matériel fat ou bien détruit ou bien resté usé.

Tous les pays dévastés ont traversé des difficultés de transport qui ne sont pas encore surmontées à l'heure actuelle. Les pertes de l'Europe en locomotives et en wagons de marchandises ont eu pendant plusieurs mois un effet paralysant; il faudra des années pour procéder à la reconstruction des ponts, des gares, des voies de chemin de fer et des appareils de signalisation, et alors seulement le système de transport du continent redeviendra normal. Malgré ces difficultés, des progrès considérables ont été réalisés dans un certain nombre de pays.

Dans des régions très importantes de l'Europe, lorsque le combat cessa, l'activité industrielle se trouvait presque complètement stoppée. Au niveau le plus bas, atteint juste après la libération, la production industrielle était inférieure à 20 o/o de celle d'avant-guerre en France, en Belgique, en Hollande, en Grèce, en Pologne et en Yougoslavie. Un an plus tard, les progrès réalisés dans de nombreux pays étaient manifestes.

INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
(Base : 1939 : 100)

Canada	217	228	218	185
Etats-Unis	186	217	193	150
Belgique	35	17	33	58
Danemark	73	77	65	82
Finlande	51	41	51	55
France	—	—	44	63
Norvège	65	68	43	74
Suède	85	71	93	101
179	188	180	170	
139	151	147	156	
69	75	78	—	
89	88	72	90	
59	61	—	—	
73	—	—	—	
91	94	98	—	
102	103	104	103	

La rapidité avec laquelle différents pays européens ont amélioré leur situation et la comparaison de cette situation avec celle de certains pays extra-européens apparaît dans le tableau suivant:

Pour l'ensemble du continent européen, la production agricole de 1945 représentait moins de 60 o/o de celle d'avant-guerre, et la production de viande apparaissait encore moindre. La récolte de céréales panifiables en Europe continentale (à l'exclusion de l'URSS) s'élevait en automne 1945 à 31 millions de tonnes seulement contre 59 millions de tonnes, en moyenne, avant la guerre. Suivant les évaluations dont la sous-commission n'a pas eu le temps d'examiner l'exactitude, la récolte totale de céréales en Europe serait, en 1946, égale à 80 o/o de celles d'avant-guerre, mais, dans les pays les plus dévastés, elle n'attendrait que 60 o/o.

Cette remise en état partielle, aussi bien de l'industrie que de l'agriculture, a été due avant tout aux efforts des

La sous-commission temporaire et sociale des Nations Unies pour la reconstruction économique des régions dévastées a récemment publié un rapport dans lequel sont exposées les conséquences économiques de l'Europe à l'heure présente. Ce rapport sera publié dans le prochain numéro de la revue.

peuples européens qui, en dépit de la sous-alimentation et de la fatigue, ont réalisé un suprême effort pour dominer les problèmes qui se posaient à eux. Dans certaines des régions les plus dévastées, l'aide reçue de l'UNRRA a présenté une importance décisive: elle a permis d'éviter la famine et d'assurer les premières dispositions pour la remise sur pied du pays. Les expéditions de l'UNRRA à destination des pays européens jusqu'à la fin du mois de juin 1946 représentaient 11,6 millions de tonnes, dont 5,3 millions de tonnes de denrées alimentaires, et 3,9 millions de tonnes de matériel industriel. Les fournitures agricoles s'élevaient à près de 800.000 tonnes, les vêtements, textiles, chaussures à 300.000 tonnes. La valeur totale des envois déjà réalisés ou encore à effectuer jusqu'au 31 décembre 1946 est de 2.400.000 dollars, soit: pour la Pologne 474 millions, la Yougoslavie 429 millions, la Grèce 358 millions, la Tchécoslovaquie 270 millions, l'Ukraine et la Russie Blanche 250 millions, l'Italie 425 millions. 63 o/o de l'ensemble avaient, au mois de juin, été déjà expédiés.

DEVICES ESSENTIELLES ET CREDITS

Les pays européens doivent, de toute urgence, importer des matières premières et du matériel d'équipement nécessaires à la production d'articles qui permettront aux différentes économies de se procurer les devises essentielles pour la renaissance du commerce international. De nombreux pays ont besoin de crédits étrangers pour payer ces importations. Les crédits accordés par les Etats-Unis, ainsi que par le Canada, la Suède, la Suisse, et la Grande-Bretagne, ont été d'une aide incontestable en 1946.

Per des accords en vue d'échanges bilatéraux ou de compensation, auxquels s'ajoute l'octroi de quelques crédits, les pays dévastés luttent pour restaurer les échanges internationaux. Les monnaies, les prix et les coûts ne peuvent se comparer; le manque de transports limite le volume des expéditions. Aussi de telles méthodes, bien que plus ou moins semblables au troc, ne peuvent être évitées. Dans bien des cas, il n'y avait pas d'autres alternatives à ces accords bilatéraux à courte échéance. Mais, comme l'indiquent les rapports des différents pays, la plupart des gouvernements précisent que de tels accords ne doivent pas être autre chose que des expédients temporaires.

Dans l'accord relatif au niveau de l'industrie, les puissances occupantes ont déterminé l'importance que devra avoir l'économie allemande. Cet accord implique une transformation systématique des relations économiques entre l'Allemagne et le reste de l'Europe et, en définitive, une modification de la structure de l'économie européenne. Cette planification, relative aux relations économiques entre l'Europe et l'Allemagne, jointe à la reconstruction et au développement du reste de l'Europe, est compatible avec la déclaration de Potsdam et l'accord sur le niveau de l'industrie, constitue une tâche d'une immense importance.

Dans l'héritage laissé par la domination et la dévastation allemande, un des legs dont les conséquences sont des plus graves est l'inflation monétaire. Tous les pays réalisent de très grands efforts pour maintenir peu élevé le niveau des salaires et des prix, pour stabiliser les prix et pour réaliser la libre convertibilité de leurs monnaies en monnaies stables. Dans la mesure où la Charte du Fonds Monétaire International l'autorise, cet organisme doit les aider à atteindre ce but. Sans un retour progressif aux échanges effectués sur une base multilatérale et non discriminatoire, retour auquel tous les pays désirent arriver, l'aide que l'Europe reçoit des organismes internationaux et des pays extra-européens ne présentera qu'une efficacité relative pour la remise en état de l'économie du continent.

En résumé, il est évident que l'Europe a fait de grands progrès vers sa remise sur pied. Des insuffisances subsistent néanmoins, qui ne peuvent être surmontées par les différents pays individuellement, ou par l'Europe elle-même, mais qui nécessitent la collaboration internationale. Pour préparer une telle collaboration, nous nous efforçons dans les pages qui suivent, de décrire de façon détaillée la situa-

de l'Europe d'après-guerre

lésignée par le Conseil économique, étudier les problèmes de la Europe dévastée, a pu elle expose les conditions elle. Nous commençons dans le rapport.

tion économique de l'Europe et de montrer quels sont ses besoins les plus urgents.

LA MAIN-D'ŒUVRE

La situation d'ensemble de la main d'œuvre en Europe à l'heure actuelle semble être à peu près la suivante :

1. — Tandis que la production des pays industriels de l'Europe occidentale et septentrionale à l'exception des Pays-Bas, est encore inférieure au niveau d'avant-guerre, un manque général de main-d'œuvre commence déjà à se faire sentir. Ceci résulte pour une grande part d'une grave diminution de la main-d'œuvre industrielle par rapport à l'avant-guerre, diminution dont les causes sont diverses. On peut énumérer entre autres : l'usure du matériel, le manque de spécialisation de la main-d'œuvre et les effets de près de six années de sous-alimentation ; il est possible que les méthodes de ralentissement de la production appliquées pendant l'occupation allemande ne soient pas non plus sans conséquence.

En outre, dans certains pays, l'occupation a favorisé une augmentation anormale du nombre des personnes engagées dans les emplois de distribution, ce qui a entraîné une réduction parallèle de la main-d'œuvre industrielle. Cette difficulté cependant disparaîtra sans doute progressivement.

Dans ce groupe de pays, la Belgique est la plus touchée, dans sa reconstruction rapide, par le manque général de main-d'œuvre, auquel on ne peut remédier que par une importation de travailleurs et un accroissement de la productivité par investissement en biens instrumentaux.

La situation de la France au point de vue de la main-d'œuvre a été sérieusement améliorée par l'utilisation de 670.000 prisonniers de guerre. Sitôt que sa production industrielle atteindra 90 0/0 du niveau d'avant-guerre, la France se trouvera cependant dans une situation semblable à celle de la Belgique. En France pourtant il sera possible pendant les prochaines années d'opérer un transfert de main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie. Néanmoins, il est probable que si l'on veut élever la production industrielle à un niveau nettement supérieur à celui d'avant-guerre, il faudra procéder à l'immigration sur une grande échelle.

Alors que la Tchécoslovaquie ne souffre pas encore d'un manque général de main-d'œuvre, les dispositions du plan de deux ans élaborées par le gouvernement tchèque, montrent que l'on pourra s'attendre à d'importantes difficultés en ce domaine aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie.

2. — En Norvège, aux Pays-Bas et Danemark en particulier, il existe un chômage limité aux industries d'exportation qui travaillent à un rythme réduit car les marchés étrangers n'ont pas repris l'importance qu'ils possédaient avant-guerre.

3. — En Pologne, en Grèce et en Yougoslavie (et sans doute aussi en Roumanie et en Hongrie), le phénomène de surpopulation agricole qui se manifestait avant-guerre, existe encore, aujourd'hui. En Grèce, par exemple, on estime que le niveau de la production agricole d'avant-guerre pourrait être atteint sans mécanisation très poussée, avec seulement 50 0/0 de la population agricole actuelle. En Yougoslavie, la surpopulation agricole est évaluée à environ 3 millions d'individus, et en Pologne, à 3 ou 4 millions. Ces excédents constituent une réserve possible de main-d'œuvre en vue d'un développement industriel si les difficultés dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre sont surmontées.

4. — La situation de la main d'œuvre en Pologne est unique. La guerre et les modifications territoriales ont réduit la population polonaise qui est passée de 35 millions à 24 millions d'habitants. L'élimination à peu près totale de la population juive a causé une perturbation sensible dans le système de distribution. En outre, les migrations de la population en temps de guerre ont créé des difficultés de main-d'œuvre, car les travailleurs transférés ne peuvent pas toujours retourner facilement à leurs anciens travaux. C'est pourquoi la Pologne souffre dans une

certaine mesure d'un manque général de main-d'œuvre industrielle et d'un manque sérieux de certains groupes d'ouvriers spécialisés. Le manque général de main-d'œuvre sera peu à peu supprimé par l'investissement de capitaux qui favorisent l'élévation de la productivité et par le transfert vers l'industrie d'une partie de l'excédent de population agricole.

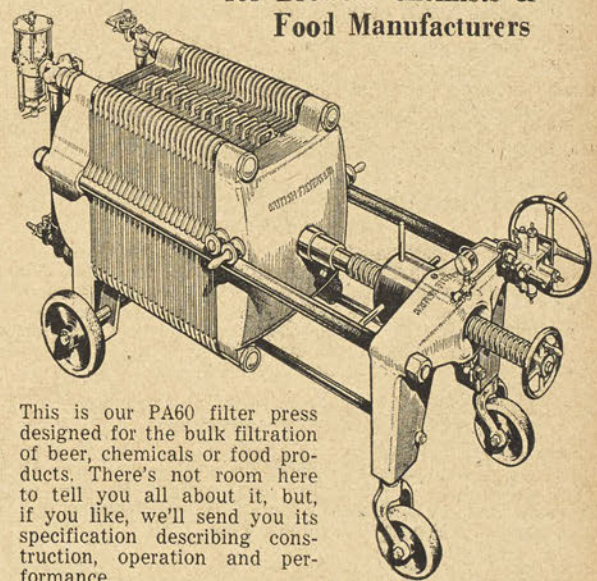
5. — En Italie, l'excédent de population qui existait déjà avant la guerre est actuellement aggravée par une importante augmentation de la population et par le niveau peu élevé de la production industrielle, ce qui entraîne un excédent de population agricole et un chômage dans les villes. Même lorsque la production industrielle atteint ou dépasse le niveau d'avant-guerre, il existe un excédent sérieux de main-d'œuvre dont une partie pourrait être envoyée dans les pays industriels de l'Europe occidentale. L'Allemagne souffre aussi du chômage et l'on peut s'attendre dans ce pays à ce qu'existe pendant quelques années un excédent de main-d'œuvre.

6. — Le manque de main-d'œuvre spécialisée, en particulier dans l'industrie du bâtiment, se fait sentir dans presque tous les pays européens. Mais ce qui est plus grave au point de vue du progrès économique, c'est le manque de techniciens, de contre-maîtres et d'ouvriers industriels spécialisés, ainsi que de personnes compétentes dans le domaine de la direction des entreprises. Dans les pays occupés, l'apprentissage des jeunes pendant la guerre s'est fait sur une très petite échelle, tandis que des groupes importants d'ouvriers spécialisés ont perdu peu à peu leur spécialisation en raison de la mobilisation ou du travail obligatoire dans leur propre pays ou dans les pays étrangers durant lequel ils étaient affectés à des tâches qui n'avaient aucun rapport avec leurs occupations normales.

(A SUIVRE)

Look what's here!

for Brewers Chemists & Food Manufacturers



This is our PA60 filter press designed for the bulk filtration of beer, chemicals or food products. There's not room here to tell you all about it, but, if you like, we'll send you its specification describing construction, operation and performance.

If this isn't the filter you're looking for perhaps you'll find the right one in our catalogue 'Finer Filtration'. Send for a copy today. All our latest developments in high efficiency filtration are outlined.

BRITISH FILTERS LTD

32 Berkeley Str. W.I. & Old Court, Cox Green, Maidenhead, Berks.

M.E. Agent: **AGENCE ROELAN**

2, Abd-el-Kader Hamsa Pasha, Kasr-el-Doubara

Tel. 43158 — Cables 'ANTOROE' — CAIRO

Alexandria: Cozzika Building, 19, Mohamed Aly Square.

NOUVELLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ÉTRANGER

LA CRISE ECONOMIQUE INEVITABLE SANS ELEVATION DU POUVOIR D'ACHAT DES PEUPLES

M. Bruce, délégué australien et président de la commission préparatoire à l'Organisation des Vivres et de l'Agriculture des Nations Unies, a annoncé devant la Commission Economique et de l'Emploi de l'ONU qu'une crise économique mondiale plus grave que celle de 1929 se déclencherait si "le pouvoir d'achat des peuples n'était pas immédiatement augmenté par le développement de la production".

"La production industrielle, a-t-il dit, a augmenté de plus de 100 pour cent, et la production agricole, de plus de 30 pour cent pendant la guerre. Le monde est en état d'absorber cet excédent, parce qu'il doit combler les pertes résultant des hostilités, mais, quand la production aura retrouvé son équilibre, on ne pourra plus compter que sur une augmentation générale du pouvoir d'achat pour éviter le retour d'une grave crise".

M. Bruce a proposé que l'augmentation de la production agricole serve au début à nourrir les populations sous-alimentées d'Asie, d'Europe et d'Amérique. Il a suggéré que le développement industriel et agricole des pays économiquement arriérés soit effectué au moyen de vastes projets d'irrigation et d'électrification que financerait la Banque Internationale de Reconstruction.

POUR ETENDRE LES EXPORTATIONS ANGLAISES VERS LES PAYS A DEVICES FORTES

Le gouvernement britannique vient de prendre une première mesure concrète destinée à favoriser les exportations vers les pays à devises fortes. Le Board of Trade annonce en effet, l'abolition du système de répartition par pays des exportations de produits cotonniers, adopté au début de la guerre.

Grâce à l'abolition de ce système, les exportateurs britanniques auront davantage de liberté pour diriger leurs produits sur les pays de l'hémisphère occidental, à devises fortes.

IMPORTANT CHARGEMENT DE SOIE JAPONAISE ATTENDU A LONDRES

Un chargement japonais de 1.200 balles de soie, d'un poids total de 150.000 livres, évalué à 300.000 livres sterling, est attendu dans le port de Londres le 21 février prochain, annonce le Board of Trade. L'envoi constitue un premier contingent d'un total d'un million de livres de soie brute japonaise, devant être importée en Grande-Bretagne au cours de 1947.

80% de cette soie sont destinés aux fabricants de bas qui seront tenus d'exporter 1/3 de leur production. La livre de soie brute coûtera aux producteurs 40 shillings contre 12 shillings avant la guerre.

NATIONALISATION DE L'ELECTRICITE EN GRANDE-BRETAGNE

Le projet de nationalisation de l'électricité a été adopté en seconde lecture par la Chambre des Communes par 340 voix contre 165 après de vives attaques des députés conservateurs, déclarant que cette mesure de nationalisation ne s'imposait pas, et ne réduirait pas les prix du courant électrique pour les usagers.

Les conditions d'indemnisation prévues pour les actionnaires ont été également l'objet de vives critiques.

LA NATIONALISATION A FAIT AUGMENTER LA PRODUCTION HOUILLIERE

Depuis la nationalisation des houillères, la production charbonnière en Grande-Bretagne accuse un net accroissement. D'après les statistiques, la production de la semaine finissant le 25 janvier 1947 ressort à 3.706.000 tonnes, contre 3.452.000 tonnes pour la semaine finissant le 26 janvier 1946.

LA PRODUCTION DU WHISKY SERA BONNE EN 1947

Les distillateurs britanniques de whisky recevront cette année un total de 50.000 tonnes d'orge de la récolte de 1946, a annoncé M. John Strachey, ministre du Ravitaillement, qui a exprimé l'espoir que grâce à cette attribution les exportateurs pourront maintenir le niveau de l'année précédente. L'année passée, l'allocation s'élevait à 122.000 tonnes, mais les distillateurs estiment qu'un minimum de 200.000 tonnes est nécessaire pour remettre sur pied cette industrie.

ACCORD FINNO-RUSSE

Un accord a été réalisé entre la délégation russe et le gouvernement finlandais, concernant l'utilisation des biens allemands remis aux Russes.

La Finlande vendrait notamment à l'URSS la station hydro-électrique Joenikoski, qui alimente les mines de nickel dans la région de Petsamo.

LA PENURIE D'ACIER AUX ETATS-UNIS

Devant la demande très active pour l'acier, les producteurs continuent à continger la clientèle. Il est douteux que la totalité des demandes de tôle pour l'industrie automobile puisse être satisfaite ainsi que les commandes des autres utilisateurs, notamment les constructeurs de wagons de marchandises.

Par ailleurs, la grande pénurie de fonte gêne la production, et le manque de ferraille atteint un tel degré que les utilisateurs paient 38 à 39 dollars la tonne au lieu de 32,5.

L'IMPORTATION DE MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE EN ANGLETERRE

Neuf membres de la Fédération Britannique des Maîtres Filateurs ont exposé devant Sir Stafford Cripps la nécessité d'introduire de la main-d'oeuvre européenne dans l'industrie cotonnière du Lancashire.

La délégation a déclaré que, pour rétablir dans cette industrie le niveau d'avant-guerre, il fallait introduire environ 8.000 ouvriers étrangers spécialisés ou non.

On croit savoir qu'avant de prendre une décision à ce sujet, Sir Stafford Cripps consultera les représentants des syndicats.

LA LUTTE CONTRE LE STOCKAGE EN FRANCE

Le journal officiel français du 31 janvier, publie les instructions venant d'être données aux contrôleurs de répartition et aux contrôleurs économiques, sur l'importance de la campagne devant s'engager immédiatement contre les stockages excessifs.

Celles-ci sont très sévères quant à l'investigation sur les déclarations et au transfert des stocks manifestement anormaux.

EXPORTATION DE BOIS SLOVAQUE

Au cours de l'exécution du plan biennal, l'exportation des bois et des produits en bois slovaques sera dirigée vers tous les pays du monde. La valeur globale des bois et des produits de bois destinés à être exportés de Slovaquie en 1947 atteint une valeur d'environ 1,5 milliards de kcs. On exportera notamment des bois sciés résineux, des poteaux télégraphiques, du bois de mines, des mâts et du bois de chauffage.

LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU BLE SE REUNIRA A LONDRES LE 6 MARS

Le Conseil international du blé, groupant 13 nations, a recommandé au gouvernement des Etats-Unis de prendre les dispositions en vue de la convocation à Londres, le 6 mars prochain, d'une conférence internationale du blé.

Le Conseil a préparé un mémorandum concernant un accord international sur le blé à réaliser à cette conférence et l'a adopté comme ordre du jour de cette dernière.

CONFERENCE DE L'AIR A LISBONNE

La Conférence internationale "Air Transport Association" s'est ouverte mardi dernier à Lisbonne, en présence des délégués des compagnies aériennes de 12 nations suivantes: Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Portugal, le Brésil, la Suisse, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, la Suède et la Norvège.

La Conférence étudiera les questions liées à l'exploitation des lignes aériennes européennes et recherchera notamment la mise au point des tarifs faisant encore l'objet de controverses.

EGYPTIAN JUTE Co.

S.A.E.

**Sacks, Bags, Hessians
& Sewing Twines**

Head Office

17, SHARIA KASR EL NIL — TELEPHONE 47446

Factory

SHOUBRA EL KHEIMA — TELEPHONE 43076

Comment seront réglées les réparations allemandes

MR. Nigel Sutton, Secrétaire général de l'Agence interalliée des Réparations, dont le siège est à Bruxelles, a, aujourd'hui, rendu public son rapport pour l'année 1946 sur les réparations allemandes envers les alliés occidentaux.

Le rapport souligne la nécessité, pour les puissances occupant l'Allemagne, d'une action rapide dans l'exécution du programme de réparations allemandes envisagé dans la Déclaration de Potsdam. Il mentionne plus particulièrement les difficultés éprouvées par l'Agence interalliée des Réparations au cours de sa première année d'existence pour obtenir du Gouvernement militaire allié en Allemagne des quantités appropriées de biens d'équipement en capital, dont le besoin se fait sentir de façon urgente chez les pays ravagés par la guerre. L'Assemblée de l'Agence interalliée des Réparations, composée des Délégués des dix-huit nations membres, a demandé au Conseil des Ministres des Affaires étrangères d'inscrire la question à son ordre du jour. Il a été indiqué que la question des réparations ferait l'objet de discussions au cours de la réunion du Conseil à Moscou, au printemps prochain.

Le rapport révèle que, si le montant des biens de réparations déjà déclarés disponibles pour répartition entre les Alliés s'avère peu satisfaisant, par contre, l'Agence interalliée des Réparations a pu mener à bien, dans des conditions relativement rapides, la réalisation des accords nécessaires pour la répartition des biens allemands rendus disponibles à ce titre en 1946. Jusqu'à ce jour, ces biens comprennent:

1. Des navires marchands pour 686.000 tonnes brutes;
2. Environ 75.000 machines provenant de 139 usines situées surtout dans la zone d'occupation américaine. Beaucoup de ce matériel a déjà été attribué et se trouve actuellement en cours d'expédition vers les nations membres de l'Agence interalliée des Réparations.
3. Des machines-outils d'usage courant, pour une valeur de 90.000.000 de RM. environ. Quatre-vingts pour cent de ces machines se trouvent situées dans la zone britannique, le reste dans la zone française. Les attributions sont en cours.

Retraçant l'historique des Réparations et révélant le détail des attributions déjà effectuées au profit des dix-huit nations membres de l'Agence, Mr. Sutton indique nettement que, à son avis, seule l'accélération du rythme de la remise des biens allemands par les Autorités de Contrôle alliées de Berlin permettra d'éviter un dépassement excessif de la période d'exécution envisagée dans la Déclaration de Potsdam. A Potsdam, en effet, les Trois Grands avaient prévu l'achèvement de l'ensemble du programme des Réparations pour le début de l'année 1948.

Dans l'introduction de son Rapport, Mr. Sutton déclare:

"Après la première guerre mondiale, les Alliés n'ont pas réussi à mener à bien un programme effectif de réparations de l'Allemagne. Cela ne doit pas se reproduire. Une collaboration active et efficace entre les puissances occupantes en Allemagne et l'Agence interalliée des Réparations pourra garantir que cela ne se reproduira pas.

"Les objectifs étendus qui étaient à la base même du programme des réparations, tel qu'il fut élaboré à Potsdam, demeurent valables. Les Puissances occupantes ont exprimé leur ferme volonté d'assurer le désarmement permanent de l'Allemagne et de veiller à ce que le peuple allemand assume ses responsabilités à l'égard des dommages et des souffrances causés par la guerre. Mais, pour les nations qui sont en droit de prétendre aux réparations de l'Allemagne, il y a autre chose à considérer: l'importance de ces réparations pour la reconstruction et le développement de leur propre économie.

"Un grand nombre de nations alliées, et plus spécialement celles qui ont eu à souffrir matériellement de la guerre, ont un besoin immédiat de biens d'équipement industriel. Ces pays ne sont pas en mesure d'obtenir, par les voies commerciales normales, les machines dont ils ont besoin, d'abord par suite de leurs propres difficultés économiques, ensuite et surtout en raison de la pénurie de ce genre de marchandises sur les marchés mondiaux. Pour le moment, les réparations allemandes constituent leur principal espoir d'obtenir du matériel de cette sorte.

"L'Allemagne s'est vu interdire l'utilisation de la plupart des établissements industriels construits sous le régime nazi; elle n'est d'ailleurs pas économiquement en mesure de s'en servir. L'ensemble de cet outillage peut être utilisé à des fins pacifiques et productives s'il est transféré très rapidement aux pays qui ont besoin et qui peuvent l'utiliser. Les nations membres de l'Agence interalliée des Réparations savent que les réparations ne pourront jamais représenter qu'une faible part de leurs besoins en matière de reconstruction. Tous ces pays comptent avant tout sur les efforts de leur population pour assurer leur relèvement après la guerre, mais les réparations industrielles immédiatement peuvent efficacement aider à ce relèvement.

"Les nations qui sont en droit de prétendre, au titre des réparations, à des attributions substantielles de biens d'équipement industriel allemands ne pourront jeter les plans de leur reconstruction nationale avant d'avoir une idée, même approximative, de l'importance du matériel susceptible de leur être attribué et des dates auxquelles les livraisons pourront être effectuées. Elles ne peuvent cependant remettre pendant des années leurs projets essentiels de reconstruction industrielle, dans l'espoir de recevoir un jour du matériel allemand. Elles doivent prendre, dès maintenant, des mesures tendant à augmenter la production et à élever le standard de vie de leurs populations.

"L'Agence interalliée des Réparations ne peut pas retarder l'accomplissement de sa tâche: le programme des réparations allemandes ne contribuera à une stabilisation rapide de l'économie mondiale que s'il est rapidement exécuté.

"Les signataires de l'Accord de Potsdam ont judicieusement posé le principe de l'exécution rapide du programme des réparations. L'allure des réparations, au cours des mois qui ont suivi cet Accord, n'a pas répondu à leurs prévisions. C'est pour cette raison que j'ai cru devoir souligner l'importance qu'il y aurait à accélérer le rythme auquel les biens de réparations industriels sont mis à la disposition de l'Agence interalliée des Réparations par les Puissances occupantes en Allemagne."

JUST ONE NAME FOR OPTICAL WORKS



Surgical & Laboratory appliances
Desk & wall thermometers
Photo Department

Continental-Savoy Hotel Bldg. - Opéra Square - Tel. 54610

Pour nos lecteurs étrangers

Texte intégral de la Loi No. 49, sur les passeports et le séjour des étrangers en Egypte

La presse a déjà publié le communiqué du ministère de l'Intérieur relatif au séjour des étrangers en Egypte. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici, à titre de rappel le texte de la loi No. 49 de 1940 à laquelle se réfère le communiqué :

Communiqué. — Le département des Passeports et de la Nationalité a remarqué que de nombreuses infractions aux art. 8 et 10 de la loi No. 49 de 1940, relative à la résidence des étrangers, ont été enregistrées. En effet, certains étrangers venant en Egypte pour un séjour ne se présentent pas au département malgré les nombreuses convocations et certains autres dont la durée de séjour a expiré ne se présentent pas au département pour faire une demande de renouvellement.

Le département rappelle que ces deux infractions tombent sous le coup de l'article 15 de cette loi qui prévoit la peine d'un emprisonnement et d'une amende ou de l'une de ces deux peines.

Le département des Passeports et de la Nationalité au Ministère de l'Intérieur et ses diverses sections sont ouverts au public chaque jour de 9 heures a.m. à midi sauf le vendredi et les jours de congé officiel.

10 juin 1940.—Loi n. 49 sur les passeports et le séjour des étrangers en Egypte. (J.O. 74 du 13 Juin).

1. Nul ne peut entrer en Egypte ou en sortir s'il n'est pas porteur d'un passeport régulier ou d'un document similaire en tenant lieu, délivré par l'autorité compétente de son pays, ou le cas échéant, par le service des passeports. — Dans le cas d'un étranger, le passeport ou le document doit être visé soit par le service des passeports, soit par une autorité diplomatique ou consulaire égyptienne ou toute autre autorité déléguée par le Gouvernement égyptien selon le cas. — Le Ministre de l'intérieur peut, par des autorisations individuelles, dispenser de l'obligation établie par la disposition précédente.

2. Nul ne peut pénétrer en territoire égyptien ou en sortir que par les endroits où un contrôle des passeports aura été établi. — L'entrée ou la sortie ne pourra avoir lieu que sur autorisation du fonctionnaire chargé du contrôle. Cette autorisation sera donnée sous forme de visa apposé sur le passeport ou le document en tenant lieu.

3. A l'arrivée ou au départ, les capitaines des navires et les pilotes d'aéronefs devront fournir au fonctionnaire préposé à cet effet la liste de leur personnel et des passagers et donner à leur sujet tous renseignements qui leur seraient demandés. — Ils devront signaler aux autorités compétentes les noms des passagers qui seraient sans passeports ou dont les passeports leur paraîtraient irréguliers et devront, selon le cas, soit leur interdire de débarquer, soit refuser de les embarquer.

4. Dans les 48 heures de leur entrée en Egypte, les étrangers sont tenus de se présenter personnellement, munis des documents justificatifs et des pièces d'identité dont ils sont porteurs, au poste de police de l'endroit où ils se trouvent, afin d'y faire une déclaration sur la formule spéciale au sujet de leur état civil, du but et de la durée de leur séjour et de leur adresse en Egypte et autres détails contenus dans la dite formule. — En cas de déplacement dans une autre localité, ils devront faire dans les 48 heures de leur arrivée une nouvelle déclaration à la police de la dite localité. — Seront toutefois dispensés de l'obligation précitée les étrangers ayant quitté temporairement le territoire après avoir obtenu du Ministère de l'intérieur l'autorisation d'y rentrer, pourvu que leur retour se fasse avant la fin du délai fixé par la dite autorisation.

5. Est exempté de l'obligation de se présenter personnellement au poste de police l'étranger empêché de ce faire pour raison de santé attestée par un certificat médical. — Le Ministre de l'Intérieur pourra, en outre, pour motif de convenance, accorder des dispenses particulières de cette obligation. — Dans le cas des deux alinéas précédents, la déclaration sera faite par écrit sur une formule spéciale et devra être remise à la police dans les 48 heures de l'arrivée de l'étranger sur le territoire égyptien.

6. Les étrangers habitant un hôtel, une pension ou dans un autre établissement similaire seront également dispensés de l'obligation de la présentation personnelle à la police et feront leur déclaration par écrit sur la formule spéciale. — Le directeur ou l'exploitant de l'établissement devra leur

remettre dès leur arrivée la dite formule, qui devra être remplie et signée dans les 24 heures et transmise à la police par les soins du directeur ou de l'exploitant dans les 24 heures de sa signature. — Ce directeur ou cet exploitant de l'établissement devront s'assurer que les indications données dans la déclaration sont conformes aux passeports et documents justificatifs détenus par ces voyageurs.

7. Quiconque loge un étranger, cohabite avec lui ou lui loue un logement devra, dans les 48 heures, aviser la police ou l'autorité administrative du nom de cet étranger et de son adresse. — De même, il devra, lors du départ de l'étranger, en aviser la police ou l'autorité administrative dans les 48 heures.

8. Les étrangers sont tenus, pendant la durée de leur séjour en territoire égyptien, de présenter, à toute réquisition, leurs passeports ou autres documents justificatifs et de fournir, à toute réquisition, tous renseignements demandés. Ils sont tenus également de se présenter, le cas échéant, dans le délai qui leur sera fixé, au Ministère de l'Intérieur au bureau des passeports ou au bureau de police compétent. — En cas de perte ou de détérioration de leurs passeports ou autres documents, ils devront en aviser le Ministère de l'intérieur ou le bureau de passeports ou de police compétent.

9. Toute personne qui emploie un étranger devra, dans les 48 heures de l'entrée en service de l'étranger, faire au bureau de police du lieu de son travail une déclaration sur une formule spéciale. — Si l'étranger cesse d'être employé par lui, l'employeur devra également en faire la déclaration à la police dans les 48 heures de la cessation des rapports de service.

10. Tout étranger autorisé à séjourner en Egypte pour un temps limité devra avoir quitté le territoire à l'expiration de ce temps, à moins d'avoir obtenu au préalable du Ministère de l'intérieur l'autorisation de prolonger son séjour pour des motifs sérieux à justifier par l'intéressé.

11. Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables:

1° aux nomades régis par l'accord du 6 décembre 1925 relatif à la délimitation de la frontière égyptienne de l'Ouest; — 2° aux Egyptiens et Soudanais dans leur déplacement en Egypte ou au Soudan; — 3° aux membres de l'équipage des navires et avions arrivant en Egypte munis d'un certificat d'identité délivré par le capitaine du navire ou de l'avion et certifiant que le porteur est un membre permanent de l'équipage, lequel aura été visé par les autorités du port ou de l'aéroport à l'entrée et à la sortie. Ce certificat ne donnera droit au séjour en Egypte que pendant la durée de l'escale du navire ou de l'avion; — 4° aux passagers dont le navire ou l'avion fait escale dans un port ou un aéroport égyptien et qui auront été autorisés par l'autorité compétente égyptienne à débarquer et à séjourner en territoire égyptien durant cette escale ou, lorsqu'il s'agit d'un navire touchant un autre port égyptien au cours du même voyage, jusqu'au départ du navire de ce port. — Dans ce cas, les capitaines de navire et les pilotes d'aéronefs devront, avant leur départ, aviser les autorités de l'absence de tout pas-

(Suite en page 20).

NOTRE BOURSE IMMOBILIERE

A VENDRE ET A ACHETER: — TERRAINS DE CULTURE — TERRAINS A BATIR — VILLAS ET IMMEUBLES DE RAPPORT.
LES PERSONNES INTERESSEES SONT PRIEES DE S'ADRESSER A LA "REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE ET FINANCIERE"
(B.P. 465) POUR LEUR MISE EN RAPPORT AVEC LES ACHETEURS ET VENDEURS EVENTUELS.

ALEXANDRIE:

A ACHETER:

Le Caire: Un immeuble, L.E. 25.000, base 5%, âge 10-15 ans.
— Un immeuble, L.E. 50.000, base 5%, âge 10-15 ans.
— Un immeuble, L.E. 3.000, base 5%, âge 10-15 ans.
Zamalek: Une Villa, L.E. 3.000.

TERRAINS A BATIR.—

Le Caire: 500 m² sur 2 Rues, centre de la Ville.
— 1.000 m², sur 2 Rues, centre de la Ville.
Zamalek: 500 m², sur 2 Rues, sans restrictions.
— 1.000 m², sur 2 Rues, avec ou sans restrictions.

TERRAINS AGRICOLES.—

50 feddans, belles terres, dans la région du Caire.
100 feddans, belles terres, Région Ménoufieh, Galioubieh.
1.000-2.000 feddans, terres noires, ayant irrigation et drainage assurés, incultes ou partie en culture, Région Gharbieh-Dakahlieh.
1.000-2.000 feddans, sur canal Noubarie, rive est du Canal, ayant prise sur le Canal.

A VENDRE:

LE CAIRE:

Boustan: 470 m², 33 App., Recettes L.E. 230 nettes, Construit en 1936, L.E. 60.000.
Khédivé Ismail: 1.000 m² sur 3 Rues, Recettes nettes L.E. 2.000, L.E. 42.000.
Boustan: 330 m² sur 2 Rues, Base 5%, L.E. 22.500.
Champollion: 465 m², construit 420 m², 8 Etages, 31 App., construit en 1936, Base 4%, L.E. 55.000.
Zamalek: sur le Nil: Villa 2 Etages, 1.880 m², L.E. 30.000.
— Immeuble Rue Saleh Ayoub, 510 m², construit 360 m², Recettes L.E. 129 par mois, 4 Etages, Construit en 1935, L.E. 25.000.
Garden City: Rue Ismail Pacha, Villa 700 m², 2 Etages, L.E. 7.500.

A VENDRE:

Alexandrie: Immeuble de Rapport sur la Corniche, luxe, construit en 1935, Base 4%, L.E. 140.000.
Ramleh: Sporting Tanis, 1.000 pics, Construit 600 pics, 2 Rues, Sous-sol et 2 Etages de 6 chambres chaque, L.E. 5.0000.
Route Aboukir: 1 Palais, 25.000 m² jardin, Rez-de-chaussée, 2 Etages, Grand Luxe, Meublé, L.E. 35.000.

LOTISSEMENT.—

Caire: 27 feddans, Route des Pyramides, à L.E. 1.700.
— 80 feddans, à Choubrah.
Alexandrie: 50 feddans à Sidi Bishr, sur la Corniche.

TERRAINS A BATIR POUR INDUSTRIES.—

15 feddans à Choubrah, sur le Nil, à L.E. 4.000 le feddan.
2.000 m² à Méadi, sur route asphaltée, près du Casino, à P.T. 60 le m².
Rue Ibn Sandar, 4.200 m² à L.E. 2 le m².

RESIDENCES PRINCIERES.—

36 feddans, Jardin, Verger, 2 Villas, grand luxe, Piscine, L.E. 70.000.
110 feddans, Verger 40 feddans, Palais et Villa sur route asphaltée, environs du Caire, à L.E. 350 le feddan.

TERRAINS DE CULTURE.—

Béhéra: Région Bosseli, 2.800 feddans à L.E. 35 le feddan.
— Région Dessounes, 110 feddans à L.E. 100 le feddan.
— Région Hocha Issa, 600 feddans à L.E. 17 le feddan.
— Région Hocha Issa, 600 feddans à L.E. 70 le feddan.
— Région Ezba Dawar, 300 feddans à L.E. 100 le feddan.
— Région Bardallah, 155 feddans à L.E. 130 le feddan.
— Région Canal Haggar, 600 feddans à L.E. 5 le feddan.
— Région Canal Nubarie, 500 feddans à L.E. 30 le feddan.

Gharbieh: Région Dessouk, 500 feddans à L.E. 180 le feddan.

— Région Dessouk, 500 feddans à L.E. 150 le feddan.
— Région Caline, 2.000 feddans à L.E. 150 le feddan.
— Région Kafr el Sheikh, 1.000 feddans à L.E. 110 le fed.
— Région Cherbine, 500 feddans à L.E. 200 le feddan.
— Région Cherbine, 250 feddans à L.E. 250 le feddan.
— Région Cherbine, 35 feddans à L.E. 250 le feddan.

Dakahlieh: Région Simbellawein, 600 fed. à L.E. 350 le fed.

— Région Simbellawein, 500 feddans à L.E. 200 le fed.
— Région Hanouth, 350 feddans à L.E. 160 le feddan.

Charkieh: Région Bakarsha, 490 feddans à L.E. 45 le feddan.

— Région Manogate el Koubra, 190 fed. à L.E. 30 le fed.
— Région Belbeis, 155 feddans à L.E. 245 le feddan.
— Région Belbeis, 116 feddans à L.E. 250 le feddan.

Calioubieh: Région Caire, 160 feddans à L.E. 100 le feddan.

— Région Caire, 80 feddans à L.E. 300 le feddan.
— Région Mansourah, 20 feddans à L.E. 160 le feddan.
— Région Caire, 34 feddans à L.E. 325 le feddan.

Ménoufieh: Rég. Gheziret el Haggar, 100 fed. à L.E. 250 le f.

Béni-Souef: Région Kai, 350 feddans à L.E. 150 le feddan.

Fayoum: Région Nasrie, 135 feddans à L.E. 5 le feddan.

— Région Nasrie, 250 feddans à L.E. 25 le feddan.
— Région Tamie, 850 feddans à L.E. 75 le feddan.

Minieh: Région Béni-Mazar, 400 feddans à L.E. 120 le fed.

— Région Mallaoui, 400 feddans à L.E. 350 le feddan.

ALSAY WILLSON & Co.

Haret Zogueb 5

Tél. 54389

**Machines et accessoires pour
l'industrie textile, courroies, etc,
en stock et sur commande**

Texte intégral de la Loi No. 49 sur les passeports et le séjour des étrangers en Egypte

(Suite de la page 18).

sager descendu à terre pendant l'escale et leur remettre son passeport. Si l'absence n'est remarquée qu'après le départ du bateau, ils devront aviser le fonctionnaire préposé au contrôle de la police, des noms, nationalité et signalement des absents et leur envoyer leurs documents du voyage du premier port d'escale, et ce par le moyen le plus rapide.

12. Tous les étrangers se trouvant en Egypte seront tenus de faire une déclaration dont les mentions, les dates de présentation, les conditions et formes seront déterminées par arrêté du Ministre de l'Intérieur. — Ils seront également tenus de faire toutes autres déclarations complémentaires qui seront prescrites par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

13. Le Ministre de l'Intérieur prescrira à tout étranger ayant résidé plus de six mois en Egypte, l'obligation d'être muni d'une carte d'identité délivrée par le Ministère de l'Intérieur.

14. Les dispositions de l'art. 10 ne seront pas applicables aux étrangers se trouvant en Egypte dont le visa ou l'autorisation de séjour serait expiré avant la date de la mise en vigueur de la présente loi. — Toutefois, le Ministre de l'Intérieur pourra ordonner à quiconque se trouve dans ce cas de présenter, dans un délai qu'il lui fixera, une demande d'autorisation de prolonger son séjour en Egypte. — L'intéressé devra quitter immédiatement le territoire égyptien s'il ne présente pas la demande dans le délai fixé ou si cette demande est rejetée par le Ministre de l'Intérieur. — Au cas où le dit Ministre l'autoriserait à prolonger son séjour pour un temps déterminé, les dispositions de l'art. 10 lui seront applicables.

15. Toute contravention aux dispositions de la présente loi, à l'exception de celles prévues à l'alinéa suivant, sera punie d'un emprisonnement ne dépassant pas six mois et d'une amende n'excédant pas L.E. 50, ou de l'une de ces peines seulement. — Toute contravention aux dispositions des art. 3, 8, 9, 11 et 13 sera punie d'un emprisonnement ne dépassant pas un mois et d'une amende n'excédant pas L.E. 10 ou de l'une de ces deux peines seulement. — Sans préjudice des poursuites pénales ou de l'exécution de la peine, l'étranger qui se trouve notamment dans l'un des cas prévus par les art. 1, 2 et 10 et le paragraphe 3 de l'art. 14, pourra être par mesure spéciale expulsé du territoire.

16. Les formes et modalités des passeports et visas, la durée maximum de leur validité, les conditions de leur octroi ainsi que le montant des droits y afférents et les exonérations de ces droits seront déterminés par arrêté pris par le Ministre de l'Intérieur d'accord avec le Ministre des affaires étrangères. — Sont abrogés l'alinéa 2 de l'art. 35 du décret-loi du 5 août 1925 relatif à l'organisation consulaire et les dispositions relatives aux passeports et aux visas du décret du 28 octobre 1925 approuvant le tarif des droits à percevoir par les chancelleries consulaires d'Egypte, ainsi que toute autre disposition en contravention avec la présente loi.

17. Le Ministre de l'Intérieur désignera, par arrêté, les lieux où s'exercera le contrôle des passeports et établira le modèle des formules, déclarations et cartes d'identité prévues aux articles 4, 5, 6, 9, 12 et 13 ainsi que les énonciations que doivent contenir les dites déclarations; il déterminera le montant des droits à percevoir sur les cartes d'identité et leur renouvellement, de même que sur les permis de séjour des étrangers en Egypte et les exemptions de ces droits.

18. Nos Ministres de l'Intérieur, des affaires étrangères et de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur à la date de sa publication au Journal officiel. — Le Ministre de l'Intérieur prendra les arrêtés nécessaires à son exécution.

L'Exposé sur la politique cotonnière du gouvernement

Nous détachons de l'exposé fait par S.E. Ibrahim Abdel Hadi pacha, ministre des Finances, sur la politique cotonnière du gouvernement, les faits suivants :

Les stocks au début de la saison actuelle

En septembre 1946, en stock	7.800.000 kantars
Nouvelle récolte, environ	5.800.000 kantars

Au début de la saison, total 13.600.000 kantars

...et au début de la saison passée

En stock, en septembre 1945	8.200.000 kantars
Récolte de la saison 45-46	5.300.000 kantars

Total, offert au début de la saison 13.500.000 kantars

Les quantités exportées

Exporté, du 1er septembre à ce jour	2.615.000 kantars
Avec une augmentation de	1.575.000 kantars
Sur le total exporté pour la durée correspondante de la saison écoulée.	

Les prévisions

A ce rythme, s'il continue, à la fin de la saison actuelle, les exportations:

atteindraient un total de	6.000.000 kantars
contre, la saison écoulée,	4.400.000 kantars
donnant un excédent de près	1.500.000 kantars

Les marchés

De nouveaux marchés ont pu être conquis; la plupart des anciens se sont rouverts. En voici le tableau :

	Saison actuelle	Saison passée
Italie, en kantars	418.000	9.480
France, en kantars	234.000	97.000
Belgique, en kantars	55.780	12.319
Hollande, en kantars	12.087	—
Espagne, en kantars	18.334	—
Suède, en kantars	6.782	94
Australie, en kantars	30.079	—
Chine, en kantars	61.511	—

La nouvelle saison

Si les prévisions du gouvernement se réalisent, comme l'assure S.E. Abdel Hadi pacha, les stocks actuels seraient réduits, au début de la saison prochaine de près de 2.500.000 kantars.

La variété Karnak

Stock, au début, saison actuelle	3.850.000 kantars
Nouvelle récolte	3.530.000 kantars

Offert, au total	7.380.000 kantars
Exporté à fin janvier 1947	1.132.000
Consommé localement	130.000
	1.262.000 kantars

En stock, à fin janvier 1947	6.118.000 kantars
Dont, pour le gouvernement	2.840.000 kantars

Laissant pour l'offre, au total 3.278.000 kantars
En ne tenant pas compte des quantités stockées pour les besoins des filatures égyptiennes.

Si l'on considère que l'exportation de cette variété pourrait être estimée à 1.000.000 de kantars, le total des stocks, au début de la prochaine saison serait de l'ordre de 5.118.000 kantars, quantité importante, mais qui diminuera par l'application de la loi sur l'acréage cotonnier.

Les prix

La fluctuation sensible des prix des diverses variétés de coton s'explique par le fait qu'elle est parallèle à celle des prix du coton américain. Cette dernière à son tour serait due à la normalisation graduelle des conditions régissant les marchés mondiaux cotonniers avant la guerre, ce qui fait que nos prix ont dû se rapprocher de ceux appliqués au coton étranger, concurrent du nôtre sur ces mêmes marchés mondiaux.

La politique cotonnière du gouvernement

- Fidèle à ses engagements, le gouvernement :
1. — Ne mettra sur le marché aucune des quantités stockées, tant que la demande ne dépassera pas l'offre.
 2. — Prendra livraison des quantités qui lui seront offertes, aux délais et prix prescrits.
 3. — Imposera toutes mesures en vue d'éliminer du marché tous facteurs étrangers pouvant l'influencer défavorablement.
 4. — Encouragera, par tous les moyens en son pouvoir, l'exportation du coton et son écoulement.

La Bourse des contrats

Quant à la question de la réouverture de la Bourse des Contrats, aucune décision définitive n'a encore été prise et ne pourra l'être, avant que le gouvernement ne soit assuré par son fonctionnement, elle pourra l'aider efficacement dans la tâche qu'il a assumée: l'écoulement du coton égyptien aux meilleures conditions.

MOUVEMENT MARITIME

LES PORTS DE PORT-SAID ET D'ALEXANDRIE

FROM SEA

4/2/47 :
Pipe Spring
Dunira
Flying Cloud
C. of Kubing
Greighton Victory
Bovrefjell
Perilock
André Lebon

FROM CANAL

4/2/47 :
Exchequer
Br. Aviator
Bishopdale
Fulgur
Socotra
Gloxinia
Eemdiik
Samnesse

FROM SEA

3/2/47 :
Pipiriki
Lake Athahasca
Star of Egypt
Diomed
Snake River
Minchin
Fort Chipewyan
Kertosono
Port Fouad
Neothyris

FROM CANAL

3/2/47 :
Wave Baron
Ramses
Liss
Francis D. Culkin

FROM SEA

2/2/47 :
Samson
Ida Bakke
Talodi
Lt. St. Loubert Bie
Cheshire

FROM CANAL

2/2/47 :
Scottish Prince
Strathmore
Broomdale
Br. Merchant

FROM SEA

1/2/47 :
Sidi Barrani
Ninety Six
Dunnattor Castle

FROM CANAL

1/2/47 :
Otranto
Tahinta
Dodecanese

FROM SEA

31/1/47 :
Emp. Peace Maker
Tripolitania
Exhibitor
Arabian Prince
Aksu
Gloxinia

FROM CANAL

31/1/47 :
Govert Flink
Harry L. Gluckman
Bentsfort
Malancha
Macharda
E.K. Dumahtaros

FROM SEA

30/1/47 :
Athos
Coombe Hill
Emp. Colne
Recorder

Wave Duke
C'an Macinnes
Prince Albert Park
Benjamin Tay
Sheaf Hol m
Darfen II

FROM CANAL

30/1/47 :
Fort Jupiter
Mary
Queda

FROM SEA

29/1/47 :
Punta Vagno
Arabistan
Trykon
Vulcania
Mareth
Antiklia

FROM CANAL

29/1/47 :
Emp. Dambey
Grado
Sibajak
Virtu
C. of Delhi
Wave Monarch
Laura Maersk
Kathleen S. Holms

**PRINCIPAUX LOTS ARRIVES
A PORT-SAID**

**A L'IMPORTATION
(5/2/47)**

Par le s.s. "Atreus", de Birkenhead :

1 C/ Stationnery
5 C/s Cycles

10107 Bdles Fish plates
2 Bd's N.S. Rounds

Par le s.s. "Taygetos", d'Aden :
200 Bags Copper

Par le s.s. "Talodi" de Famagusta :

44 Gas cylinders empty
de Limassol :
5 Empty gas cylinders
6 Br's Brandy
4 Br's Red dry wine
6 Casks wine

Par le s.s. "Avristan" de Harta Point :

6500 Baskets Zehdi Dates
8 Half Cases Dates

Par le s.s. "Samwharfe", de Calcutta :

1041 Chests tea

Par le s.s. "Amal d'Alexandrie" :

5 B/s Tobacco leaf

Par le s.s. "Sidi Barrani", de Tobruk :

35 Tons D/W. Telephone wire in coils
226 Drums Salvaged telephone wire and insulators

Par le s.s. "Kertosono", de Londres :

1 C/ Marina engine
4 C/s harmless chemicals
4 B/s Carpets
14 C/s tubular chairs
1 C/ telegraph apparatus
1 C/ Valves

10 Pkges Earthenware
17 C/s Hooven cheamess

Par le s.s. "Exford" de New-York :

3 Heavy industrial machinery

Par le s.s. "Ida Bakke", d'Oslo :

2 Pkges Forms
600 Printed newspaper

de Bordeaux :

670 C/s Cognac
50 C/s Brandy

38 C/s Liqueurs
50 C/s Moutarde

de Barcelone :

568 B/s Cotton tissus
42 B/s Rayon tissus

de Marseille :

1 C/ Hosiery
4 C/s Pharmaceuticals
50 C/s Liqueurs

Par le s.s. "Dioned", de Birkenhead :

510 C/s Toilet preparation
500 C/s polishing powder
1 C/ Large 19" Lathe grane
lour de precision

1995 Crtns Guinness stout
2 C/s compression machine
2 C/s Rayon tissus
108 C/s light cork tiles
1 C/ Steel pins
1 C/ Sandpaper

13 C/s empty glass bottles
300 Kges iron kges paint
5 C/s Varnish

162 Bags dried ginger
4 C/s 50 cycles
2 C/s Electric irons
9 Cartons cocoa powder
2 C/s pipe connections
10 Trusses asbestos jointing
6 C/s Electroliers spares
14 Squared logs
20 Bdls Buckets
1 C/ Welding machine

**BATEAUX EN PARTANCE
D'ALEXANDRIE**

(Semaine du 7 au 14 février 1947)

A destination de l'Italie : Argo (Marittima Italiana), President Monroe (American Eastern Trading and Shipping), Iraq Victory (American Eastern Trading and Shipping), Borsi (Bianchi and Co.), Cadio (Sami Khouri), Frederico (Bianchi and Co.), T. Campanella (Bianchi and Co.), Fanny Bruner (Bianchi and Co.), Somarello (G. Beyts and Co.), Beatrice C. (G. Beyts and Co.).

A destination de la France : Gironde (Sté. d'Entreprises Commerciales en Eg.), President Monroe (American Eastern Trading and Shipping), Iraq Victory (American Eastern Trading and Shipping), Hera (Maison A. Bernard), Borsi (Bianchi and Co.), Cadio (Sami Khouri), Loma Victory (American Export Lines), Cairo (Middle-East Shipping).

A destination de Belgique et de la Hollande : Gironde (Sté. d'Entreprises Commerciales en Eg.), Hera (Maison A. Bernard), Hilde (Middle-East Shipping).

A destination de la Grèce : Cadio (Sami Khouri).

A destination de Palestine, Liban et Chypre : Argo (Marittima Italiana), Fana (F. Van der Zee Succrs.), Florida (Henry N. Beja), Cadio (Sami Khouri), Benghazi (Alexandria Navigation), Borsi (Bianchi and Co.).

A destination de la Mer Rouge et des Indes : Legion Victory (American Eastern Trading and Shipping), Ramses (Contomichalos and Sons).

A destination de l'Amérique du Nord : President Monroe (American Eastern Trading and Shipping), Iraq Victory (American Eastern Trading and Shipping), Loma Victory (American Export Lines).

A destination de l'Amérique du Sud : Aida (Middle-East Shipping), Gorthon (Middle-East Shipping).

**BATEAUX ATTENDUS
A ALEXANDRIE**

(Semaine du 7 au 14 février 1947)

Venant de Belgique et de la Hollande : Fana (F. Van der zee Succrs.), Rutenfjell (Sté. d'Entreprises Commerciales en Eg.), Florida (Henry N. Beja).

Venant de Norvège : Benghazi (Alexandria Navigation).

Venant de la France : Rutenfjell (Sté. d'Entreprises Commerciales en Eg.), Borsi (Bianchi and Co.), Cadio (Sami Khouri).

Venant de l'Italie : Borsi (Bianchi and Co.), Legion Victory (American Eastern Trading and Shipping), Somarello (G. Beyts and Co.), Beatrice (G. Beyts and Co.), Cadio (Sami Khouri).

Venant du Liban : High Point Victory (American Export Lines).

Venant de la Grèce : Cadio (Sami Khouri).

Venant de l'Angleterre : Glenwood (Furness, Egypt), Fort Aklavik (Furness, Egypt).

Venant des Indes : President Monroe (American Eastern Trading and Shipping).

Passages pour

- ◆ LA FRANCE
- ◆ L'ANGLETERRE
- ◆ LES ETATS UNIS
- ◆ ETC...

Inscrivez-vous dès à présent auprès de

Jolley's

B, rue Soliman Pacha
LE CAIRE - Tél. 51170



LA SEMAINE COTONNIÈRE

Nos marchés de Disponible et de Franco-Station continuent à être dans le plus profond marasme, et les prix de toutes nos variétés marqueront une nouvelle baisse.

Dans les KARNAKS toutefois, les classements FULLY GOOD et GOOD TO FULLY GOOD restent stationnaires dans les environs des prix minima du gouvernement, mais les GOOD et FGF/G. qui faisaient la semaine dernière encore, environ 125 à 200 points de prime, baissèrent de 75 et 100 points respectivement, ne faisant plus prime actuellement que de 50 points pour le GOOD, et 100 points pour le FGF/G.

Dans son plan primitif, le gouvernement avait notifié qu'il achèterait toutes les quantités qui lui seraient offertes en mars 1947, en déduisant 1/2% de frais jusqu'en juillet, ce qui revient à dire qu'il faudrait défalquer 2,50% des prix indiqués, si un détenteur désire livrer le 1er mars. Le but du gouvernement en faisant payer au livreur des frais de tenue, était de décourager au maximum des livraisons massives en mars, et donner ainsi une chance au Karnak d'être exporté, au lieu de prendre encore une fois, la direction des magasins gouvernementaux.

Il semble maintenant que le ministère actuel soit enclin à ré-examiner sa décision première, et il est possible qu'il fasse grâce des frais de tenue aux commerçants désireux de livrer leurs stocks, en les recevant en conséquence, aux prix minima fixés sans aucune déduction, à partir du 1er mars 1947.

Si cette décision est prise en dernière heure, elle ne manquera pas de raffermir légèrement le marché, et une reprise d'une cinquantaine de points devrait être prévue aussitôt.

Si en somme et quoiqu'il arrive, la baisse du Karnak est limitée par le Gouvernement, il n'en est pas de même pour nos Ashmounis et autres Variétés de courtes soies qui se trouvent être, malgré une baisse de quatre tallaris en quelques jours, à 850 points encore au-dessus des prix minima.

Comme nous le disions dans nos derniers rapports, rien n'encourageait le détenteur d'Ashmouni à rester à la hausse. Ni notre parité avec l'Américain, ni les prix bas fixés par le gouvernement, et ni enfin la perspective d'un grand acréage de Zagora et d'Ashmouni pour la saison prochaine.

Il est juste de dire toutefois, que la fermeté de New-York de ces derniers jours, et la baisse d'Alexandrie a fortement rapproché nos cotons de l'Américain. Natre parité cependant reste encore assez mauvaise, car il ne faut pas oublier de prendre en considération le bonus de 4c. par lb. qui est accordé à l'exportation du coton Américain.

1°) DISPONIBLE.

Les ventes de la semaine sur notre marché du disponible ont totalisé 7,149 balles contre 8,833 la semaine précédente. Notons toutefois qu'en raison du "Mouled El Nabi" notre marché resta fermé lundi 3ert., et que ce chiffre ne représente par conséquent que l'activité de 5 jours.

Les ventes par variétés, se répartissent comme suit:

LONGUES SOIES	Cette Semaine	La Semaine Précédente
Karnak Balles :	3,644	5,513
Ménoufi	868	462
Maarad	250	162
Guiza 7	302	45
Malaki	79	54
	5,143	6,236

COURTES SOIES :

Ashmouni	1,566	2,245
Zagora	393	300
Giza 30	47	20
	2,006	2,565

MIXTE, — 32

TOTAL DES VENTES... Balles : 7,149 contre... Balles : 8,833

KARNAK : L'offre demeure très abondante, contre une demande assez modérée. Le FG fut échangé à Tall. 43,50/75, le G/FG à Tall. 42,42/25, le GOOD à Tall. 40,50/75, et le FGF/G à Tall. 39,50/75. Un léger intérêt s'est manifesté également sur les classements au-dessus de FG, le FG/EXTRA étant traité à Tall. 46,46/50 et l'Extra — 1/4 à Tall. 47,50/48, —

GUIZA 7 : Une demande très réduite de GOOD et G/FG, payés respectivement Tall. 40,75/41, — et Tall. 42,25.

MENUFI : La demande sur cette variété est légèrement meilleure, avec des prix en baisse. Le FG fut payé Tall. 42,25, le G/FG à Tall. 40,75 et le GOOD Tall. 39,42/25.

ASHMOUNI : La demande fut médiocre durant toute la semaine pour les cotons disponibles, et les prix baissèrent rapidement sans qu'il fut donné au détenteur la possibilité d'alléger ses stocks.

Le FG fut payé Tall. 43,75, le G/FG Tall. 42 et le GOOD Tall. 40,75. Le ton même à ces prix demeure très lourd.

2°) MARCHE DU FRANCO-STATION.

Le marché du franco-station fut très calme, mais se ranima légèrement en fin de semaine, les bas prix pratiqués ayant amené certains exportateurs à couvrir une partie de leurs engagements pour livraison février/mars.

En KARNAK, le FG trouva preneur à Tall. 43,75, soit à quelques points au-dessus du prix minima du gouvernement, le G/FG à parité, et le GOOD à Tall. 40,75 soit à 50 points au-dessus.

En ASHMOUNI, sous la pression des vendeurs, les prix dégringolèrent rapidement pour atteindre en fin de semaine Tall. 40,75 le GOOD, Tall. 41,75/42 le G/FG et Tall. 53,75 le FGA. Ces prix toutefois, un léger intérêt s'est manifesté, et une contrepartie un peu plus importante a permis de plus nombreux échanges.

AFFAIRES EN FILATURE

Les affaires conclues en Filature cette semaine furent très maigres. La forte baisse enregistrée depuis quinze jours semble avoir arrêté le courant régulier d'affaires avec les Indes, et il ne faut pas espérer une trop rapide reprise de contact avec l'Italie, dont les Filatures travaillent toujours au ralenti par suite du fort déficit d'énergie électrique.

Signalons toutefois une légère demande de Tchécoslovaquie pour embarquement février/mars, et des achats, qui nous semblent être assez consistants, du British Board of Trade. L'acheteur officiel d'Angleterre s'est surtout intéressé au Karnak G/FG et FG - 1/4 et dans une proportion moindre, dans certains classements de Ménoufi. A aucun moment depuis deux semaines, son intérêt ne s'est porté sur les Ashmounis en dépit du fort recul des prix de cette variété.

En ce qui concerne la France, l'on nous rapporte qu'une affaire de 12.000 balles a été conclue par trois Maisons importantes de notre Place, directement avec le Groupement d'Importation et de Répartition de cotons en temps de guerre à Paris. Ces Maisons dit-on, ont consenti un crédit de 18 mois sur cette affaire.

Des renseignements de bonne source nous indiquent de plus, que les Filateurs Français ont demandé au G.I.R.C. un large crédit Sterling leur permettant de couvrir leurs besoins directement chez les Exportateurs de leur choix. Dans l'éventualité de l'acceptation par le GIRC, ceci permettrait aux Filateurs de France de revenir au Commerce libre, et le G.I.R.C. cesserait en conséquence d'envoyer des Missions d'achat en Egypte.

De toute manière, soit Commerce libre ou Mission du GIRC, nous croyons que la France se remettra aux achats chez nous au début du Printemps, pour couvrir le solde de ses besoins en Ashmouni et en cotons de longues soies.

L'on parle sur le marché de Minet El Bassal d'une première affaire en compensation avec l'Allemagne conclue par l'entremise des autorités d'occupation américaines. Elle serait de l'ordre de 7 à 8.000 balles échangées contre des cotonnades.

En ce qui concerne l'augmentation du quota d'importation de longues soies étrangères par les Etats-Unis d'Amérique, notre correspondant nous câble que la chose sera discutée vers la fin de ce mois. Il est fort possible que la "U.S. Tariff Commission" consente à accorder l'entrée de quelques 40.000 balles d'égyptien de plus que le quota prévu pour la saison.

Pour l'instant le quota des longues soies n'a pas été discuté, toutes les audiences étant consacrées au quota des cotons de moins de 3/4 de inch.

LES EXPORTATIONS : Les exportations de la semaine furent bonnes. Elles totalisèrent 17,317 balles contre 18,737 la semaine précédente, et furent dirigées vers les pays suivants :

INDEŠ	B/s : 12,292	TOTAL	Balles : 17,317
TCHÉCOSLOVAQUIE	2,520	(Karnak, Ménoufi, Giza 7.)	
SUEDE	250	(Karnak, Ménoufi.)	
ITALIE	200	(Scarto)	
HOLLANDE	647	(Karnak, Maarad.)	
SUISSE	458	(Ashmouni, Karnak.)	
BELGIQUE	520	(Karnak.)	
U.S.A.	80	(Karnak, Ashmouni.)	
CHYPRE	50	(Malaki.)	
PALESTINE	300	(Ashmouni.)	
			(Giza 7.)

CES DAMES DE LA CORBEILLE

par CANDIDE

... qui vous révèle, chaque semaine ce qui se passe dans les coulisses.

PETITE ENIGME BOURSIERE

Depuis une dizaine de jours les Tissages et Tricotages ont perdu environ une livre par action. Le titre a baissé de P.T. 1206 à P.T. 1100.

Pourquoi ?

Bien malin qui le dira — Parce que ce sont les gens les mieux renseignés qui se reconnaissent le plus incapables de fournir une explication plausible.

Car...

...tout d'abord le coupon sera au moins égal à celui de l'année dernière.

...ensuite la production est excellente.

...de plus la société est en train de recevoir un nouveau matériel de tout premier ordre.

...enfin elle a un personnel technique remarquable dirigé par un homme qui a fait ses preuves et dont il serait puéril de vanter les mérites, M. Neuman.

Pourquoi?... Pourquoi?...

En attendant Candide peut conseiller aux actionnaires de dormir tranquilles, et de ne pas vendre!...Même s'ils trouvent l'occasion d'acheter au prix actuel, qu'ils en profitent.

UNE SOCIETE DISCRETE...

Encore une société qui ne fait pas beaucoup de bruit mais qui mérite d'être signalée aux gens sages.

Je veux parler de la Société Anonyme Egyptienne Financière et Immobilière qui existe depuis 1934 et qui n'a jamais donné d'émotions à ses actionnaires.

Elle vient d'effectuer sans tambours ni trompettes un changement dans son capital et dans la constitution de son conseil.

Par un appel de fonds, elle a porté ledit capital à L.E. 100.000 au lieu de 75.000. Les actions ont été émises à L.E. 6 dont deux à porter à la réserve.

Ce qui montre bien que la société peut se payer le luxe d'être discrète, c'est que l'émission a été immédiatement couverte par les anciens actionnaires.

Quant au nouveau conseil, je crois qu'il suffira sans plus d'en donner la composition pour comprendre que la société ne pourra que continuer brillamment dans la voie où elle a si bien avancé jusqu'ici. Président, Sir Alexander Keown Boyd, K.B.E. C.M.C.

Vice-président, M. Maurice N. Mosseri.

Administrateur Délégué, Brigadier Mannsell, C.B.E.

Administrateurs, S.E. Saba Pacha Habachi et Henry Krichewski.

UN ROMAN ORIGINAL

Singulière place, pensez-vous d'abord, cher lecteur, pour rendre compte d'une oeuvre d'imagination que cette rubrique. Mais c'est qu'il s'agit d'un roman tout à fait original, dont le héros n'est pas un être de chair et d'os mais une matière première ayant donné lieu à la formation d'innombrables sociétés anonymes aux destins les plus divers.

Je veux parler de "The weeping Tree" de Viki Baum.

C'est l'histoire du caoutchouc. Originaire des immenses forêts de l'Amazone, il était connu des indigènes de ces régions sous le nom de "cauchu," ce qui signifie dans leur langage "l'Arbre qui pleure." Madame Viki Baum, dans une suite d'ingénieuses et passionnantes affabulations, réussit réellement à nous intéresser à son personnage comme à un être vivant.

Nous assistons aux premières exploitations rudimentaires, aux premières industrialisations qui furent jalonnées de déboires Des personnages historiques sont évoqués, tel Charles

Goodyear, inventeur impéitent, qui, à Boston, empruntait de l'argent à qui il pouvait pour perfectionner ses procédés et ruina ainsi allègrement amis et connaissances comme il le fit pour lui-même.

Puis c'est l'histoire de l'acclimatation de "l'Arbre qui pleure" dans l'Ancien Monde, l'envoi des premiers plants à Ceylon, le développement de cette culture dans les Indes Néerlandaises, au Siam, en Indo-Chine. Enfin l'apparition du caoutchouc synthétique, les tentatives allemandes puis le prodigieux développement en Amérique nécessité par la Deuxième Grande-Guerre, et enfin les perspectives d'avenir de la culture sur une grande échelle du caoutchouc dans son pays d'origine grâce à la collaboration des peuples de l'Amérique Latine avec la science et les capitaux des Etats-Unis.

Si je me permets de recommander ici chaleureusement la lecture de ce livre aux capitalistes — même à ceux que n'intéressent pas les valeurs caoutchouc — c'est qu'il est nourri d'une riche et profonde psychologie. Mieux que dans d'austères traités d'économie politique, on y puisera des leçons boursières sur les risques et les profits que peut offrir la gestation d'industries destinées à bouleverser la vie traditionnelle. Et nous sommes en un temps fertile en miracles de ce genre.

AUTOUR DES AVOIR STERLING

Les avoirs sterling font beaucoup parler d'eux en bourse mais jusqu'ici ils ne font pas agir messieurs les capitalistes. C'est sans doute parce que si l'on commence à voir clair dans l'attitude britannique, bien que de personnes s'imaginent savoir quelles seront les réactions du Gouvernement Egyptien.

Mais de sérieux agents de change pensent que si l'indécis'on se prolonge, messieurs les capitalistes se décideront à adopter une solution moyenne, en un mot à ne pas mettre tous leurs oeufs dans le même panier.

Et l'on verrait alors les titres solides, les titres qui représentent des biens du soleil reprendre du poil de la bête.

Un sage de la corbeille me déclarait encore avant-hier: Je crois que le mieux à faire c'est d'avoir 50 0/0 de son avoir en ompte en banque et 50 0/0 en titres agricoles de première qualité...





CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Les causes de la baisse

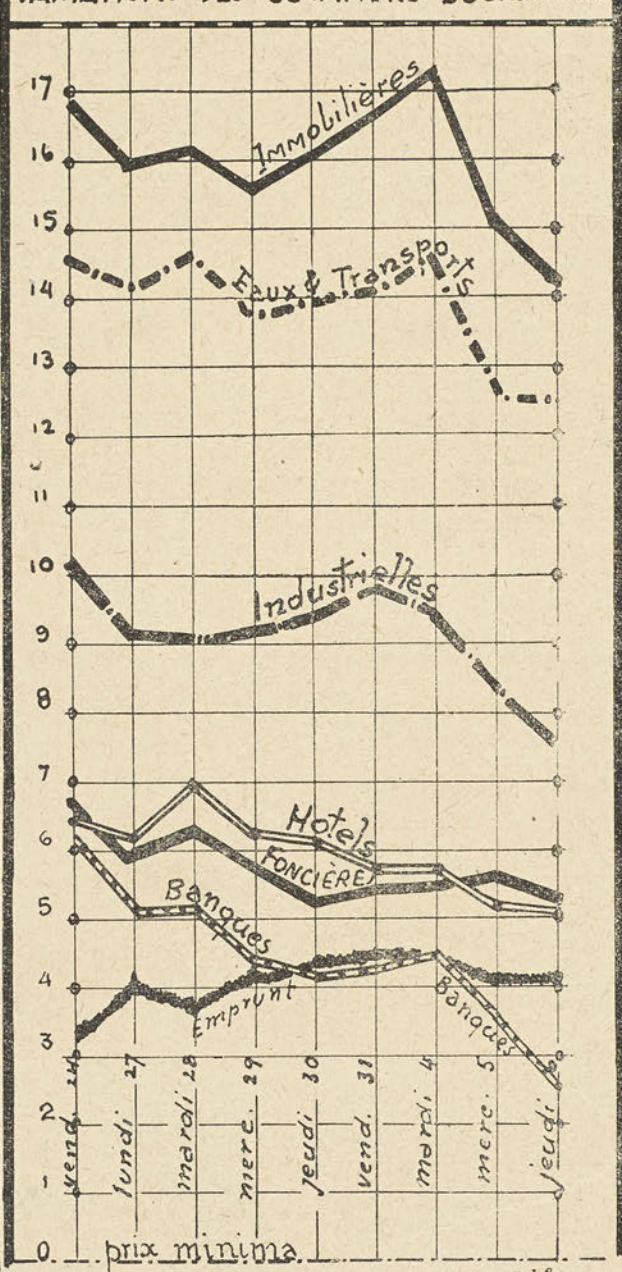
Il faut croire que tous les éléments se liguent pour éviter une reprise du marché des valeurs. Il y a quelques mois, lorsque le marché gravement touché par les désordres politiques, commençait péniblement à se remettre, il y eut la bombe du projet sur les obligations Suez. Le Cabinet Sedky qui était alors au pouvoir adressait à la Chambre un projet de loi fixant à P.T. 3.8575 le cours du franc-or. Du coup, la Corbeille perdit confiance et ce fut la catastrophe.

Le projet de loi sur les sociétés anonymes et ses répercussions

Depuis quelque temps, après une période de faiblesse, le marché des valeurs s'était remis à remonter la pente. Les nombreux bilans satisfaisants, les rendements non moins satisfaisants, la circulation fiduciaire qui continue à augmenter, les difficultés de s'approvisionner à l'étranger, le manque de monnaies rares, étaient des facteurs haussiers que le capital ne pouvait plus ignorer. Timidement, ce capital sortait de sa coquille, c'est-à-dire des coffres des banques, pour venir s'investir en actions et en obligations. Mais voici que mercredi matin, la Bourse apprenait que la Chambre des Députés avait voté, en y portant des amendements plus durs, le projet de loi Ata Affil bey sur les sociétés anonymes. Il n'en fallait pas plus pour faire rentrer le capital dans sa coquille. Pire encore, les professionnels se rendant compte qu'ils n'avaient rien à gagner à la hausse, se mirent à vendre et le marché perdit du terrain. De nouveau, nous traversons donc une mauvaise passe. Et cette fois, il ne s'agit pas d'une crise psychologique, mais d'une crise due à l'attitude des députés pour qui les sociétés anonymes constituent un ennemi. On se demande pourquoi...

Les sociétés anonymes, comme chacun le sait, sont nécessaires, essentielles même au développement économique d'un pays. C'est parce qu'elles font appel à tous les capitaux grands et petits, parce qu'elles font des associés du grand capitaliste, du capitaliste moyen et de l'épargnant qu'elles peuvent entreprendre de grands travaux, fonder des usines, exploiter de grandes superficies agricoles, lotir de vastes parcelles de terrain, créer des villes, doter les centres urbains de trams, d'eau potable, établir des voies ferrées etc. etc. Le capitaliste individuel n'aurait jamais pu, à lui seul, réussir de telles entreprises, de sorte que tout gouvernement conscient de son devoir, doit encourager la création de sociétés anonymes en leur accordant toutes les facilités voulues.

VARIATIONS DES COTATIONS BOURSIERES



Tendance baissière depuis le début de la quinzaine. — Les Banques fléchissent sensiblement en perdant 3% de leur valeur du 24.1.47 au 6.2.47. — Le mardi 4 février, on remarquera dans tous les compartiments, une courbe accentuée vers la baisse. — Les foncières sont les seules à se maintenir.

Hausse moyenne au-dessus des prix minima, au 6/2/47 7,3% Baisse par rapport à la quinzaine écoulée 2,5%.

N.B. — L'Indice de 7,3% est le plus bas indice calculé dans nos graphiques depuis leur parution soit depuis le 15 juillet 1946.

Graphique communiqué par Monsieur Lucien J. Boulad de la maison J.S. Arazi & Co.

Que faire des capitaux ?

Or, au lieu de cela, on vote en Egypte des lois qui porte atteinte à la liberté de ces sociétés, qui leurs imposent des restrictions, des devoirs, qui obligent le capitaliste à faire administrer par d'autres les entreprises qu'il a créées. Et ce qui est pire c'est que la nouvelle législation a un caractère rétroactif qui va embarrasser fortement toutes les sociétés qui existent déjà.

Voilà pourquoi la Bourse a accueilli avec mauvaise humeur la nouvelle législation. Si nous n'avons pas baissé encore plus, c'est que le capital s'est refusé de jeter sur le marché les titres qu'il déient. Son attitude est logique. Le Sénat peut encore modifier le projet de loi approuvé par la Chambre. D'autre part, le projet prévoit une période de deux ans pour l'application des limites imposées pour le personnel. Enfin, plusieurs sociétés ont déjà pris des mesures dans ce sens, de sorte que la nouvelle loi ne les touchera que légèrement.

Et puis la grande question demeure: que faire des capitaux accumulés pendant la guerre ?

C'est pourquoi tout en regrettant l'attitude du Parlement, nous estimons que dès que le choc psychologique sera passé, les cours remonteront graduellement. Mais pour le moment, nous sommes sous l'emprise du choc psychologique que nous avons subi.

La politique des dirigeants de l'Héliopolis

Comme d'habitude, la part de fondateur Héliopolis fut la plus malmenée. Ce n'est pas seulement à cause du projet de loi sur les sociétés anonymes que l'Héliopolis baissa. Des rumeurs

(Suite en page 26)

L'échéancier

15.2.47 Assemblée Gén.
Ord. Sté des Biens de Rapport d'Egypte.
18.2.47 Assemblée Gén.
Ord. Corn Products Cy.
20.2.47 Assemblée Gén.
Ord. Bieres Bomonti et Pyramides.

Coupons payés:
le 4.2.47 Tissage de Laine P.T. 21,6 net (solde)
le 4.2.47 Crédit Foncier Egyptien: Act. P.T. 122, 8 net.
le 4.2.47 Crédit Foncier Egyptien: Fondateur : P.T. 253,6 net.
le 5.2.47 Minoterie et Silos: P.T. 30. net.

LE MARCHÉ DE L'OR en Egypte et ailleurs

EN AFRIQUE DU SUD

Pour le mois de décembre la production a été de 974.000 onces portant le total de la production annuelle à 11,91 mille onces, soit 296.000 onces de moins que l'année précédente. La baisse de la production serait due principalement à des grèves de mineurs au mois de mars et d'août passé.

EN NOUVELLE ZELANDE

Une grande ruée vers l'or, sans précédent depuis un demi siècle a lieu en Nouvelle Zélande.

Toute la région de Coromandel est embouteillée par des Aucklandais se dirigeant vers une ancienne mine désaffectée, où un nouveau gisement aurifère aurait été découvert.

EN EGYPTE

Le métal jaune est rare sur le marché. La demande l'emporte sur les offres et la livre sterling est très recherchée à P.T. 515. Il semble qu'une forte demande d'or provenant de la Palestine fait hausser nos cours sur le marché égyptien.

	Vendredi 31 Janvier	Samedi 1er Février	Lundi 3 Février	Mardi 4 Février	Mercredi 5 Février	Jeudi 6 Février
Dirhem	165	164	164	166	166	166
1 Livre or Egyptienne	480	480	480	480	480	480
1 Livre or Sterling	515	516	516	516	516	516
1 Livre or Turquie	397	397	397	397	397	397
1 Napoléon or en fangs	390	390	390	390	390	390
5 Dollars or américains	490	490	490	490	490	490

CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

(Suite de la page 24)

circulent d'après lesquelles le prochain coupon sera inférieur à celui de l'an dernier, alors que la Bourse s'attendait à un coupon au moins égal ou supérieur. Mais ces rumeurs à notre avis méritent confirmation.

Nous avons toujours plaidé pour l'actionnaire de la Société d'Héliopolis. Depuis sa fondation cette société a toujours eu comme politique de sacrifier l'actionnaire au profit des réserves visibles et invisibles destinées à consolider la situation de la société. Mais voilà une affaire qui n'a plus besoin d'être consolidée. L'actionnaire devrait pouvoir enfin récolter un peu de ce qu'il a semé. Certes, la Société a de nombreux nouveaux et grands projets. Elle va créer un nouveau centre pour l'aviation, elle va construire un nouvel hôtel, modifier le système d'eau potable, étendre le métro, améliorer, changer, moderniser. Mais pourquoi l'actionnaire d'aujourd'hui doit-il souffrir au profit de celui de demain ? Les réserves visibles et invisibles devraient suffire à tous les projets. Et il serait juste que tous les bénéfices soient distribués.

A l'Anglo-American Nile

A l'Anglo-American Nile, on travaille d'arrache-pied à la réfection du Casino San Stefano. Les travaux sont assez avancés et l'on espère que le Casino pourra ouvrir ses portes au début de juillet. Ce sera à la fois un hôtel et un casino, comme dans le bon vieux temps, lorsque

l'Alexandrin et l'estiveur ne parlaient que du casino. Le choix de M. Albert Metzger pour siéger au Conseil de l'Anglo-American Nile est fort judicieux. En dehors de ses capacités, M. Metzger est un spécialiste des problèmes hôteliers. Il a déjà exploité le casino San Stefano et en connaît tous les rouages. Ceci est certainement un atout précieux.

On ne saurait parler d'un titre plutôt que d'un autre. La semaine avait commencé sous le signe de l'optimisme. Lundi et mardi furent des séances relativement soutenues, mais mercredi la baisse survint pour les raisons que nous venons de signaler et jeudi, cette baisse s'accrut, le choc psychologique ayant été renforcé à la suite de la discussion à la Chambre mercredi soir.

L'orage passera

Pendant quelque temps encore, nous allons subir sans doute, la mauvaise humeur du capital et de la spéculation. Mais petit à petit, une fois l'orage passé, les facteurs techniques de hausse reprendront le dessus et le marché retrouvera stabilité et bonne humeur, surtout si aucun facteur politique — désordres et manifestations — ne venait troubler l'atmosphère.

Nous conseillons donc aux détenteurs de bons titres égyptiens de ne pas les vendre. Leur valeur intrinsèque est supérieure à leur cours boursier. Et puis pourquoi vendre aujourd'hui à bas prix ce que l'on rachètera demain plus haut ?

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

A LA BOURSE DE LONDRES	A LA BOURSE DE PARIS	
Clôture du 6/2/47	Clôture du 6/2/47	
Acheteurs et vendeurs respectivement:		
Sudan Plantations Syndicate: Sh. 51/9 — 52/6		
Greek 5 o/o Loan 1914: £ 10 — 12		
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee): £ 18 1/4 — 19 1/4		
National Bank of Egypt: £ 43 3/4 — 44 1/4		
Egyptian Delta Light Ralls. (Pref.): Sh. 105/- — 115/-		
Egyptian Markets: Sh. 10/- — 12/-		
Egyptian Salt and Soda: Sh. 53/9 — 58/9		
Egyptian Delta Land: Sh. 65/- — 75/-		
New Egyptian Company: Sh. 27/- — 29/-		
Abukir Company: Sh. 33/- — 35/-		
Anglo-Egyptian Oilfields "B": Sh. 68/- — 71/3		
	Frs.	
	Crédit Foncier (Action)	10,900
	Crédit Foncier (P.F.)	27,300
	National Bank of Egypt (Action)	20,450
	Land Bank (Action)	4,450
	Land Bank (P.F.)	34,500
	Cairo-Heliopolis (Action)	15,200
	Cairo-Heliopolis (P.F.)	30,400
	Suez Canal 5 o/o	—
	Suez Canal 3 o/o	16,450
	Sucreries d'Egypte (Act.)	4,810
	Sucreries d'Egypte (P.F.)	7,005
	Banque Ottomane	4,100

Bourses des cotons

Clôtures du 6/2/1947

NEW-YORK	NEW-ORLEANS	BOMBAY
Ouverture Clôture	Ouverture Clôture	Ouverture Clôture
Mars 32.50 32.51	Mars 32.40 32.62	Mars 441 roupies 8 annas
Mai 31.52 31.58	Mai 31.45 31.61	Mai 441 roupies 8 annas
Juillet 29.45 29.60	Juillet 29.37 29.60	Juillet 461 roupies
Octobre 16.95 26.95	Octobre 26.92 26.89	
Décembre 26.28 26.27	Décembre 26.28 26.21	
Mars 1948 25.83 25.88	Mars 1948 25.83 25.73	
Mai 25.42 25.46	Mai 25.42 25.26	

Bourse des Valeurs de Paris

Cours du 6 février 1947

Francs	Francs
Rente 3 o/o	88 25
Rente 5 0/0 1920	139.30
Rente 3 o/o 1945	89.15
Banque de Paris	1360
Union Parisienne	1105
Crédit Lyonnais	1835
Société Générale	1905
Chemins de Fer Damas-Hamah	6200
Electricité Beyrouth	2270
Forges du Nord-Est	755
Creusot	2783
Courrières	645
Lens	772
Air Liquide	2000
Pechiney	2025
Rhône-Poulenc	1950
Saint-Gobain	4710
Port de Beyrouth	19010
Port de Salonique	3705
Transatlantique	481
Orosdi-Back	1290
Emprunt Dawes	1270
Emprunt Young	325
Turquie 1933	610
Banque des Règlements Inter.	26500
Central Mining	9750
Geduid	2950
Rio Tinto	7600
Franco Wyoming	2245
Mexican Eagle	322
Shell	2100
Anglo-American Corporation	2705
Chartered	791
De Beers	8175
Gold Fields	1525
Rand Mines	2775
Transvaal	1340
Roan Antelope	325
Gula	380
Sennah	405
British-American Tobacco	3050

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 28 JANVIER AU 4 FÉVRIER 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Lentilles Ent. Zaw.	440	445	Blé	91351	Helpa	2095
	Lentilles Ent. Moy.	420	125	Fèves	2196	Lupins	—
	Maïs Sh. Zaw.	225	35	Lentilles	3346	Pois Chiches	100
	Helba Moy.	310	50	Orge	11086	Sésames	1617
				Maïs N el Gam	2664	Arachides	782
				Maïs Oweiga	67641	Riz Glacé	155
ATAR EL NABI	Fèves Adi. Zaw.	480	400	Blé	70268	Lupins	50
	Maïs Bl. Zaw.	226	150	Fèves	3618	Bersim	170
	Maïs O.J. Zaw.	225	400	Lentilles	2169	Sésames	2417
	Maïs Sh. Nab Zaw.	235	50	Orge	5868	Petit Pois Sec	110
	Petits pois Zaw.	680	60	Maïs N el Gam	2122	Lupia Sec	200
				Maïs Oweiga	41525	Forik	10
				Helba	3083	Arachides	107
ALEXANDRIE	Lentilles Conc. Zaw.	523	55	Fèves	4109	Helba	662
	Fèves Conc. Zaw.	625	25	Lentilles	2339	Lupins	5
	Fèves Mak. Zaw.	620	25	Orge	6778	Sésames	1203
				Maïs N el Gam	3062	Riz Non-Décort.	246377
				Maïs Oweiga	1163	Riz Glacé	62487
ROSETTE	Riz Glacé en sac (80 okes N. 1)	306.5-309.5	—	Riz Non-Décort.	Usines de		23159
	Riz Blanchi au G (Ardebs 200)	613-619	—	Riz Glacé	Décortilage		735

Lotions
Parfums
Eaux de Cologne

les mieux préparés - les plus appréciés

N. SEDNAOUI

POUR VOS LIVRES

UNE SEULE ADRESSE

COMPTOIR DU LIVRE

20, RUE ABOU EL SEBAA — LE CAIRE

NOUVELLES SOCIÉTÉS

En commandite simple

Raison sociale: Samy M. Schakkal & Co.

Associés: Noury Samy Schakkal et un commanditaire.

Objet: le commerce dans tous les articles en général, la commission, l'importation et la représentation.

Signature et gérance: Noury Schakkal seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Le Caire, No. 444 rue El Khalig el Masri.



Raison sociale: Agence Egyptienne d'Expansion Commerciale, Edouard Pertikian & Co.

Associés: Edouard Pertikian et un commanditaire.

Capital: L.E. 2000.

Objet: commerce d'importation et d'exportation de tous articles en général, avec tous les pays à l'exception de la Suisse.

Signature et gérance: Ed. Partikian seul.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Provisoirement No. 4 rue Sabbagh, Héliopolis.

En nom collectif

Raison sociale: Léon & Ed. Heudjetian.

Associés: Léon et Edouard Heudjetian.

Capital: L.E. 2000.

Objet: l'exploitation du fonds de commerce déjà existant au nom de M. Léon Heudjetian et le commerce de tous articles : matériaux de construction, ferronnerie, fils métalliques et, en général, le commerce d'importation et d'exportation et la représentation.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: un an à par-

tir du 1er Janvier 1947.

Siège: Alexandrie, No. 64 rue Abou Dardar.



Raison sociale: A. Coucoulis & S. Pavli.

Associés: Assimina V. Coucoulis et Stella A. Pavli.

Capital: L.E. 200.

Objet: l'exploitation d'une maison de couture pour dames et la vente des produits de beauté, parfumerie, bibelots, bijouterie fausse, lingerie, maroquinerie, etc.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: un an à partir du 1er Février 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: Zaki Ely & Michel Passiardis.

Associés: Zaki Ibrahim Ely et Michel Passiardis.

Capital: L.E. 6000.

Objet: l'exploitation de la Pâtisserie-Confiserie "Lely".

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Août 1946.

Siège: Le Caire No. 9 rue Soliman pacha.



Raison sociale: L. Said & Co.

Associés: La maison Wm. Stapledon & Sons, la maison Worms & Co. et Laurent Said.

Capital: L.E. 30.000.

Objet: fournir l'eau potable à tous les navires utilisant le canal de Suez et ses ports.

Signature et gérance: un des trois associés.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Port-Said.



Raison sociale: M. Kyriaco & Co.

Associés: Ménélas Kyriaco et Moïse A. Jacob.

Objet: l'importation, l'exportation et le commerce d'essences et en général des articles de parfumerie ainsi que la fabrication des dits articles.

Signature et gérance: Ménélas Kyriaco seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: G.E. Rosa & Co.

Associés: Giorgio Rosa et Giosuè Ernesto Rosa.

Capital: L.E. 1000.

Objet: la commission, la représentation, l'importation et l'exportation en général.

Signature et gérance: Giosuè Ernesto Rosa seul.

Date et durée: un an à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: Evdoxia Efthymios Papalexio Tsertou et Dimitri C. Tsaparis.

Associés: Evdoxia Efthymios Papalexio Tsertou et Dimitri C. Tsaparis.

Capital: L.E. 1400.

Objet: l'exploitation du Café Montaza et toute sorte de commerce se rattachant aux dits articles du Café.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Guizeh.



Raison sociale: Ch. M. Galanis & Co.

Associés: Christo Galanis et Dimitri Vraïla.

Objet: la fabrication de tous articles en fer, métaux, alliages, l'oxyde de zinc industriel, les peintures, les huiles industrielles et comestibles, la quincaillerie et tous articles similaires, ainsi que le commerce, l'importation et l'exportation des dits produits.

Signature et gérance: chacun des deux associés.

Date et durée: cinq ans à partir du 25 Mai 1946.

Siège: Le Caire, 20, rue de l'hôpital hellénique, Abbassieh.



Raison sociale: N. G. Carayannidis & Co.

Associés: Nicolas G. Carayannidis, Emilie Evangelos Lardis et Claire Marco R. Mosseri.

Objet: la fabrication, importation, exportation, commission et commerce en général, en gros, demi-gros et détail, notamment des: denrées alimentaires, spiritueux, papier, quincaillerie, ferronnerie, huiles grasses, peintures et produits chimiques.

Signature et gérance: les associés conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 15 Janvier 1947.

Siège: Alexandrie, 19 rue de France.



Raison sociale: F. Zaietz & Cie.

Associés: Alexandre S. Scaff et Fraim Zaietz.

Capital: L.E. 500.

Objet: l'exploitation d'un atelier mécanique, la fabrication et le commerce de machines et instruments de précision.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: trois ans à partir du 15 Novembre 1946.

Siège: Le Caire.



Raison sociale: Pension Caffès.

Associés: Sophie Caffès et Alexandra Caffès.

Capital: L.E. 3000.

Objet: la continuation de l'exploitation de l'hôtel connu sous la dénomination "Pension Caffès" qui formait l'objet de la Société de fait entre parties.

Signature et gérance: les deux associées séparément.

Date et durée: 5 ans à partir du 1er novembre 1946.

Siège: Port-Said, rue El Salem, No. 3.

